

2023

LE RELAIS SOCIAL INTERCOMMUNAL
DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITES



Avec le soutien de
la



Wallonie

Table des matières

1. Introduction	5
2. Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg ?	6
-----Petit Rappel	6
-----Missions	6
-----Composition des instances	7
-----Comité de concertation	10
-----Le Réseau	10
-----Subventionnements	10
-----Equipe	11
4. Coordination RSLux	12
-----Missions de la coordination générale.....	12
5. Perspectives RSLux 2024	14
6. Projets partenariaux en 2023	15
1. Pause Toit – C.P.A.S. de Bastogne	15
-----Financement	15
-----Situation de départ	15
-----Finalité	15
-----Public-cible	15
-----Objectifs	15
-----Composition du partenariat.....	16
-----Statistiques 2023	16
-----Evaluation 2023	18
2. Face à la précarité, les migrants s’engagent – Beho Nord Sud Connect.....	19
-----Financement	19
-----Situation de départ.....	19
-----Finalité	19
-----Public-cible	20
-----Objectifs	20
-----Composition du partenariat.....	20
----- Evaluation 2023	20
3. Salut à TOIT (Maraudes Précarité) – C.P.A.S. Virton	24
-----Financement	24
-----Situation de départ.....	24
-----Finalité	24
-----Public-cible	24

-----Objectifs	25
-----Composition du partenariat.....	27
----- Evaluation 2023	27
4. Miriam – C.P.A.S de Marche-en-Famenne	30
-----Financement	30
-----Situation de départ	30
-----Finalité	30
-----Public-cible	30
-----Objectifs	30
-----Evaluation 2023.....	31
7. Projets Spécifiques	35
1. Housing First	35
Description générale	35
Composition de l'équipe.....	36
Types de logements (partenariats)	36
Fonctionnement de l'équipe.....	36
Composition de l'équipe.....	38
Sources de financement	39
Evaluation 2023.....	39
2. Capteur Logement.....	41
-----Historique du projet	41
-----Rôle et missions.....	41
-----Statistique	41
-----Forces et faiblesses en Province de Luxembourg	43
-----Perspectives 2024.....	44
-----Conclusions	44
3. Relais Santé	45
-----Historique du projet / Objectifs	45
-----Rôle et missions.....	45
-----Statistique	46
-----Forces et faiblesses en Province de Luxembourg	46
-----Perspectives 2024.....	47
-----Conclusions	47
4. Dénombrement.....	48
-----Historique du projet	48
----- Objectifs	48

----- Statistiques	48
8. Conclusions Générales.....	51
9. Annexes	55
Annexe RSLux.....	55
Annexe : Les statistiques du Relais Santé	58

1. Introduction

Après deux années d'existence, le Relais social de la province de Luxembourg compte 45 partenaires. La dynamique de réseau est de plus en plus présente et de nombreux partenaires s'impliquent dans le dispositif.

L'année 2023 a été, principalement, consacrée aux développements des différents projets et au travail de réseau.

Les axes de travail se renforcent et se diversifient en fonction des subventions obtenues et des besoins du terrain. L'année a été marquée par les nombreux appels à projets (FSE+, Territoires zéro sans-abrisme, Infrastructures pour Housing First, Nouvelles trajectoires pour le Housing First, SMAP, Dénombrement), ainsi que par le lancement du projet Capteur logement et le Relais Santé.

La mise en place du Relais social apparaît également comme un outil pour visibiliser une précarité trop souvent laissée de côté. Son objectif est de remettre cette thématique au cœur du réseau et de mobiliser l'ensemble des ressources existantes. Cela ne peut évidemment se faire sans le soutien de la Région Wallonne dans la construction et la mise en oeuvre des projets.

Les premières pierres d'un long chemin continuent à être posées. Le Relais social ne serait rien sans le réseau qui le constitue !

Merci à tous pour les collaborations fructueuses, le soutien, le travail réalisé et l'engagement enthousiaste dans les projets actuels et à venir.

Sandrine Conradt,
Coordinatrice.

2. Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg ?

~~Petit Rappel~~

Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg (RSLux) a été créé en juin 2021 et financé pour la première fois en novembre 2021. Le RSLux désigne un réseau composé d'opérateurs publics et associatifs (45 en 2023) qui œuvre dans la lutte contre la grande précarité. Il est ouvert à tout partenaire qui s'engage à respecter les prescrits du décret portant sur l'insertion sociale et à mettre en pratique les principes contenus dans une charte fondatrice du partenariat.

Le public cible est constitué de personnes en situation de grande précarité, en situation d'exclusion et/ou fortement désocialisées au point, dans certains cas, de ne pas être en capacité d'exprimer leurs besoins ; les personnes sans-abri ou mal-logées, les consommateurs de drogues ou personnes en lien avec la prostitution.

Les missions du Relais social sont régies par le code wallon de l'Action sociale et de la santé du 29 septembre 2011, ainsi que celui du code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la santé du 4 juillet 2013 et les arrêtés qui y sont liés.

Le Relais social s'efforce de mettre en évidence les mécanismes qui produisent, renforcent ou entretiennent les exclusions ; il émet des propositions en vue d'enrayer ces processus. Il renforce une chaîne d'actions qui va de l'urgence à l'insertion.

Le Relais social assure donc la coordination d'organismes qui sont en contact premier avec des personnes en grande précarité. Par l'action conjuguée et coordonnée de ses partenaires, le Relais social permet de développer des initiatives que, seuls, ils ne sauraient réaliser.

Le Relais social met en œuvre différents projets partenariaux visant à répondre aux besoins des usagers en situation de grande précarité.

L'objectif principal de ce travail en réseau est de développer des actions sociales permettant aux usagers de dépasser la crise et l'urgence pour s'orienter vers l'insertion qu'elle soit sociale, socioculturelle ou socioprofessionnelle de façon à ce que les personnes passent du statut d'usagers à celui d'acteurs de leur propre devenir.

~~Missions~~

✓ **Coordonner**

- ✚ Mise en relation des partenaires en vue d'améliorer les prises en charge des publics (intersectorialité). Il coordonne la concertation entre les services publics et privés, afin d'optimiser les pratiques sociales ;
- ✚ Echanges de pratiques ;
- ✚ Réalisation de projets partenariaux et soutien à la mise en place, voire le suivi et l'évaluation de ceux-ci.

✓ **Interpeller**

- ✚ Interpellations politiques ;
- ✚ Faire remonter les constats, manques et recommandations du terrain ;

- ✚ Porter des recommandations de réseau.

✓ Observer

- ✚ Récolte de données qualitatives et quantitatives sur les phénomènes de sans-abrisme (Territoire zéro sans-abrisme) ;
- ✚ Recensement de données pour l'I.W.E.P.S. ;
- ✚ Mise en place de recherches thématiques en fonction des besoins du secteur (GT Hébergement d'urgence – Logements décents – Sécurité sociale de l'alimentation, ...);
- ✚ Evaluation des projets développés ;
- ✚ Observatoire de la précarité, du sans-abrisme et du sans chez-soi (Dénombrement).

✓ Communiquer - Informer

- ✚ Centralisation des données et des partenaires ;
- ✚ Information des services sociaux et des usagers ;
- ✚ Site internet, page facebook.

✓ Former

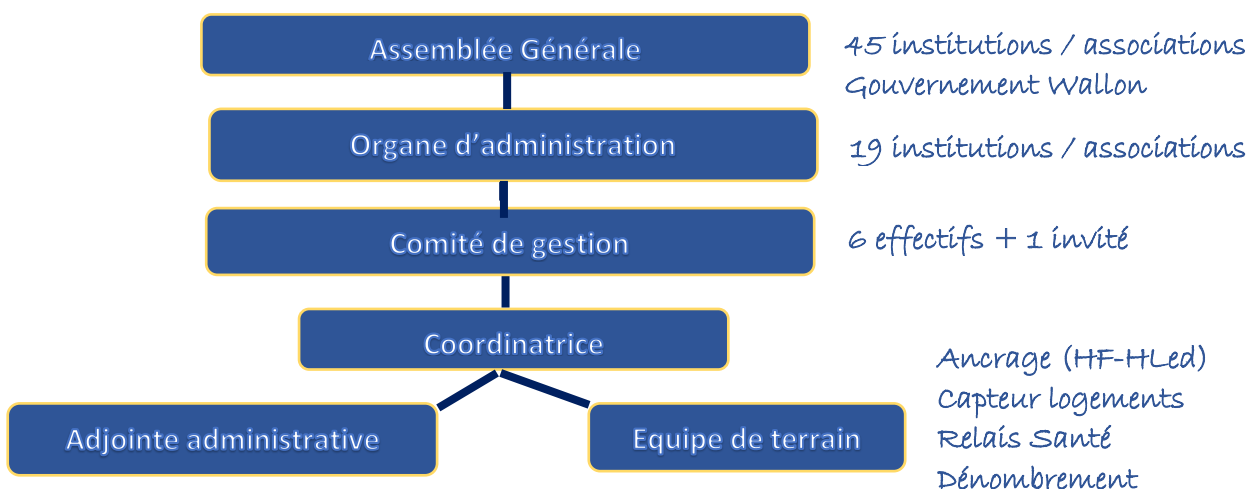
- ✚ Organisation de formations à destination des travailleurs sociaux ;
- ✚ Formation et supervision d'étudiants et de professionnels à la grande précarité et l'exclusion sociale (ULiège, Henallux, écoles secondaires, ...).

✓ Développer - Innover

- ✚ Financement de projets (Salut à toit – Myriam – Face à la précarité les migrants s'engagent – Pause-toit) ;
- ✚ Développement de projets innovants au cœur d'un réseau.

-----Composition des instances-----

(Les ordres du jour des différentes instances se trouvent en Annexe 1).



Secteur Public

Gouvernement Wallon
 C.P.A.S. de Bastogne
 C.P.A.S. de Vielsalm
 C.P.A.S. de Fauvillers
 C.P.A.S. de la Roche-en-Ardenne
 C.P.A.S. de Marche-en-Famenne
 C.P.A.S. de Arlon
 C.P.A.S. de Virton
 C.P.A.S. de Sainte-Ode
 C.P.A.S. de Meix-devant-Virton
 C.P.A.S. de Hotton
 C.P.A.S. d'Erezée
 Administration communale de Bastogne
 Administration communale de Vielsalm
 Administration communale de Fauvillers
 Province de Luxembourg
 Vivalia

Lambert Eric
 Burnotte Annick
 Collas Marie-Françoise
 Chevigne Daniel
 Bastin Laurence
 Van de Schoor Laurence
 Bernard Linda
 Focant Laurence
 Mormont Yvan
 Schiltz Nicolas
 Hansen Sébastien
 Monfort Florine
 Welschen Frédéric
 Deblire Elie
 Toussaint Sylvie
 De Mul Stéphan
 Sonnet Malika

Secteur Associatif

Service provincial de santé mentale
 ODAS Coordination
 Solaix
 Centre Régional d'intégration Lux
 Centre d'action laïque
 Le Miroir Vagabond
 La Croix-Rouge de Belgique
 Beho Nord Sud Connect
 La Maison du Pain
 Soleil du Cœur
 Le 210 – La Moisson
 Le Tremplin
 Banalbois
 Soleil d'hiver
 Agence immobilière sociale Nord
 Luxembourg
 ESPAS
 AID La Trève
 L'Archipel
 Coordination Luxembourg Assuétudes
 ProxiRélux
 Plateforme de concertation en santé
 mentale
 Espace P
 Mobilise Toit
 La Toupie
 Logésud
 Service de prévention de l'aide à la
 jeunesse
 DEFITS
 Centre d'accueil Belle-vue
 Nature Attitude

Danloy Isabelle
 Sainlez Marie
 Henry Claudine
 Delogne Hélène
 Pelzer Yasmine
 Brenez Cécile
 Leblanc Laurence
 Butoyi Louis-Marie
 Burgraff Marie-Agnès
 Lefort Mathieu
 Kinif Joël
 Collon Diego
 Iachini Ingrid
 Kergenmeyer Hélène
 Gérard Stéphane

 Hélène Kergenmeyer
 Mernier Anne
 Philippe Marie
 Raucy Nièvs
 Latour Estelle
 Grandjean Claire

 Boelen Benjamin
 Laffineur Nathalie
 Brix Sarah
 Dabour Morgan
 Nothomb Martine

 Gisquet Dominique
 Waerts Christel
 Huens Véronique

En 2023, l'assemblée générale s'est réunie à deux reprises le 16 février et le 14 novembre.

Secteur Public	Gouvernement Wallon	Lambert Eric
	C.P.A.S. de Bastogne	Burnotte Annick
	C.P.A.S. de Vielsalm	Collas Marie-Françoise
	C.P.A.S. de Fauvillers	Chevigne Daniel
	C.P.A.S. d'Arlon	Bernard Linda
	Administration communale de Bastogne	Welschen Frédéric
	Administration communale de Vielsalm	Deblire Elie
	Administration communale de Fauvillers	Toussaint Sylvie
	Province de Luxembourg	De Mul Stéphane
	Vivalia	Sonnet Malika
Secteur Associatif	Service de santé mentale de la province de Luxembourg	Danloy Isabelle
	Solaix	Henry Claudine
	Soleil du Cœur	Lefort Mathieu
	Le 210 – La Moisson	Kinif Joël
	Le Tremplin	Collon Diego
	Banalbois	Iachini Ingrid
	AID LA Trève	Mernier Anne
	L'Archipel	Philippe Marie
	ProxiRélux	Latour Estelle

- ✓ Présidence : *Annick Burnotte*
- ✓ Vice-Présidence : *Mathieu Lefort, démissionnaire en 2023*
- ✓ Trésorier : *Marc Holtz, démissionnaire en 2023.*

En 2023, l'organe d'administration s'est réuni à deux reprises le 16 février et le 14 novembre.

Comité de gestion

Le Comité de gestion, composé d'acteurs en lien avec le terrain, s'est réuni à 9 reprises. 7 comités ordinaires et 2 extra-ordinaires.

Il se compose de 4 représentants publics et 4 représentants associatifs + 1 représentant « secteur public » invité.

La présidence et vice-présidence s'alterne à chaque renouvellement de mandat politique. Depuis le 24 juin 2021, la présidence est occupée par Mme Annick Burnotte et la vice-présidente par Mr Mathieu Lefort.

En 2023, Mr Lefort et Mr Holtz ont démissionnés.

Secteur public

Secteur associatif

Gouvernement Wallon	Lambert Eric		
CPAS de Bastogne	Burnotte Annick	<i>Soleil du Cœur</i>	<i>Lefort Mathieu</i>
Administration Communale Bastogne	Welschen Frédéric	<i>Le Tremplin</i>	<i>Holtz Marc</i>
Vivalia	Sonnet Malika	Le 210 – La Moisson	Kinif Joël
Province de Luxembourg	De Mul Stéphan	Solaix	Henry Claudine
CPAS de Bastogne	Antoine Christina (invitée)		

-----Comité de concertation-----

Un comité de concertation sur le thème des logements inoccupés a été organisé le 9 octobre 2023. Après une présentation du travail de Mme M. Flas sur les logements inoccupés et une présentation des différentes aides possibles en province de Luxembourg, le public présent a pu échanger avec les différents invités. L'objectif de cette soirée était d'augmenter le panel des propriétaires pour la l'AIS et la Capteuse logement.

Plusieurs communes ont marqué de l'intérêt à l'organisation de cet événement et souhaitent continuer la réflexion sur les logements inoccupés.

-----Le Réseau-----

Le réseau se compose d'opérateurs publics et privés qui œuvrent dans la lutte contre la grande précarité. Plusieurs secteurs sont représentés tels que les CPAS, l'insertion sociale et professionnelle, l'hébergement, la santé, la santé mentale, le logement, l'aide à la jeunesse, etc. En 2023, le réseau se composait de 45 partenaires.

Tous les partenaires du réseau sont signataires de la charte et font partie de l'assemblée générale.

-----Subventionnements-----

En 2023, le Relais social a obtenu plusieurs subventions :

✚ Via son agrément :

Personnel Coordination	139.199,41 €
Frais de fonctionnement	28.201,92 €
Enveloppe projets	112.807,70 €

✚ Dans le cadre de l'aide aux inondations de la Région Wallonne – projet clôturé en juin 2023 :

D.A.S.I.	434.433,08 €
----------	--------------

✚ Dans le cadre du Plan de Relance de la Région Wallonne :

Housing First	250.000 €
---------------	-----------

✚ Via un appel à projets Fonds social européen :

Ancrage	31.660,56 €
---------	-------------

✚ Via une demande de subvention facultative au Ministère du Logement :

Capteur Logement	50.000 €
------------------	----------

✚ Via une demande d'aide à la Province de Luxembourg :

Chargée de projets Dénombrement	35.000 €
---------------------------------	----------

✚ Via un appel à projets de la Fondation Roi Baudouin :

SMAP	40.000 €
------	----------

✚ Via une demande de subvention facultative au SPW Action sociale :

Relais Santé	94.213 €
--------------	----------

Le RSLux est depuis juin 2023, l'employeur de la Coordinatrice ProxiRélux. Les dépenses liées à cet engagement sont entièrement remboursées par Vivalia via la subvention portant sur la réforme des soins psychologiques (107).

Équipe

En 2023, l'équipe se compose de :

Nom / Prénom	Fonction	ETP	Date d'entrée	Date de sortie
CONRADT Sandrine	Coordinatrice générale	38h00	01/11/21	
BEAUPREZ Cindy	Adjointe administrative RSLux + Housing First	30h24	01/10/22	
LAMBERTY Joanna	Intervenante sociale DASI	30h24	07/02/22	30/06/2023
VAN DORPE Maïthé	Intervenante sociale DASI	38h00	07/04/22	30/03/2023
LACASSE Valentine	Intervenante sociale DASI Capteuse Logements	30h24	11/07/22	
PONCIN Justine	Educatrice Housing First	38h00	01/10/22	
SCHNACKERS Maurine	Psychologue Relais Santé	38h00	01/09/23	
DE SAVEUR Veerle	Infirmière Relais Santé	38h00	01/11/23	
GUILLAUME Maureen	Chargée de projets Dénombrement	38h00	01/09/23	

4. Coordination RSLux

-----Missions de la coordination générale-----

En vertu des statuts de l'association, la coordinatrice générale assure la coordination des différentes activités du Relais social et, le cas échéant, des activités menées en collaboration avec des associations / institutions extérieures à celui-ci.

Dans l'esprit du Décret de la Région wallonne du 17 juillet 2003, relatif à l'Insertion sociale, les **tâches** qui lui incombent sont :

1. diriger le personnel engagé par l'association ou mis à disposition de l'association ;
2. assumer les fonctions de secrétaire de l'association ;
3. coordonner les activités relevant de l'association ;
4. veiller à l'exécution des mesures décidées par le Comité de Gestion ;
5. procéder à l'évaluation des missions dévolues à l'association, à moins que le Comité de Gestion ne le prévoie autrement ;
6. instruire l'organe d'administration et le Comité de Gestion de toute matière susceptible d'alimenter leurs débats et leurs délibérations ;
7. d'effectuer, sous le contrôle du trésorier, la perception des recettes et le règlement des dépenses, ainsi que la tenue de la comptabilité de l'association selon les modalités prévues dans un règlement spécifique pris à cet égard.

Il faut aussi noter que le Relais social de la Province de Luxembourg est un dispositif qui ne dispose pas d'un coordinateur-adjoint, ni de chargé de projets, comme dans les Relais Sociaux Urbains. Dès lors, la coordination générale devient une coordination de type « généraliste », car elle doit s'impliquer et intervenir dans tous les axes pris en compte par les Relais sociaux et opère également le travail destiné, dans les Relais des plus grandes villes, aux coordinateurs-adjoint ou aux chargés de projets.

Au RSLux, l'équipe de la coordination générale est composée d'une coordinatrice à temps plein et d'une adjointe administrative à mi-temps.

✓ **Tâches Administratives**

- Recherche de subsides : appel à projet Plan de sortie de la pauvreté (Territoire Zéro Sans-abrisme - achat de biens immobiliers destinés à du logement en faveur des personnes suivies par les équipes « Housing First-Housing Led ») / Demande de subventions facultatives (Relais Santé – Capteur Logement – Chargé de projets) / Fondation Roi Baudouin (Coaching » / FSE+ (Housing First / Housing Led – Ancrage) / ECETT (Bourse Mobilité Housing First) / Province de Luxembourg (Dénombrement) ;
- Gestion du quotidien de l'asbl (budget, salaires, ...) ;
- Organisation d'une mise au vert du Comité de gestion.

✓ **Réseau**

- Ouverture sur le réseau par la rencontre de nouveaux partenaires ;
- COCOREL ;
- Participation au Comité de réseau ProxiRélux ;
- Fonds social de Garantie Locative ;
- AG Coopération Luxembourg Assuétudes ;

- AG Agence Immobilière sociale Nord Luxembourg ;
- OA et AG le 210 ;
- Comité d'accompagnement projet Salut à Toit, Virton.

✓ Gestion du personnel

En plus de la gestion du travail de l'adjointe administrative, la coordinatrice supervise le travail de l'équipe du Relais Santé et de la chargée de projets.

2023 a aussi été une période de recrutements actifs. Les grandes difficultés rencontrées dans ce domaine obligent le Relais social à organiser plusieurs recrutements sur l'année pour un seul poste. Le nombre peu élevé de candidatures impose de ne pas organiser de sélection écrite.

Le Relais Social n'est pas arrivé à combler le manque d'effectifs en 2023.

✓ Soutien des partenaires / Equipe

- Dans la réflexion sur l'évolution du projet « Fonds social de Garantie Locative » ;
- Dans la rédaction d'appel à projet « Accueil de jour » ;
- Supervisions d'équipe ;
- Organisation d'une soirée thématique sur les logements inoccupés (9.10.23).

✓ Groupes de travail

- En tant que coordinatrice :
 - GT Housing First ;
 - GT Accès et maintien dans le logement ;
 - Action « le droit de prendre soin de soi, même dans la précarité » (groupe PS du conseil provincial).
- En tant que participante :
 - La sécurité sociale de l'alimentation (CIEP – Bettie asbl – De la graine à l'assiette – Equipes populaires – Nature attitude) ;
 - L'âge de transition (Réseau Matilda) ;
 - Autonomie des jeunes et logement (comité professionnels – Service de prévention de l'aide à la jeunesse) ;
 - Proxisanté (Chronilux) ;
 - Plateforme logements (Virton) ;
 - Sécurité sociale de l'Alimentation (SSA) ;
 - Comité d'attribution de l' AIS Nord Luxembourg ;
 - GT Opérationnalisation Mesure 3.3. Plan SOP et 13 LGBTQIA+.

✓ Recherche

- Dénombrement des personnes sans-abri et en absence de chez soi (19-20 octobre 2023).

✓ Formations

- « Accompagnement de la grande Précarité » - Henallux, Namur ;
- « J'établis mon budget de salaires » - Boutique de gestion, Liège ;
- « Je peux lire les comptes annuels de ma structure » - Boutique de gestion, Namur ;
- « Les financements européens à destination des travailleurs sociaux » - UNIPSO, Namur.

✓ Partage de connaissances

- Collaboratrice scientifique pour l'Université de Liège ;
- Supervision de mémoires universitaires et des Hautes Ecoles ;
- Présentation dans le cadre du cours « approches cliniques et psychosociales des processus d'exclusion et de réinsertion sociale », ULiège ;
- Rédaction de 4 articles (ATD – La revue de l'Observatoire – Alter Echo – Banque Alimentaire).

5. Perspectives RSLux 2024

- ⇒ Comité de concertation sur la thématique du logement et /ou de l'hébergement d'urgence;
- ⇒ Mise en place et suivi du Territoire Zéro sans-abrisme et du Projet Ancrage (FSE+)
- ⇒ Groupe de travail
 - « Hébergement d'urgence »
 - Logements inoccupés / Logement décent
 - SSA = Sécurité sociale de l'Alimentation
- ⇒ Mise en place du projet « *Renforcer la collaboration entre la première ligne et les soins de santé mentale par du coaching* » et élaboration de l'outil ;
- ⇒ Développement des collaborations ;
- ⇒ Recherche de nouveaux partenaires ;
- ⇒ Recherche de fonds pour pérenniser les différentes actions ;
- ⇒ Recrutement du personnel manquant ;
- ⇒

6. Projets partenariaux en 2023

Dans le cadre de l'enveloppe « Projets », 4 projets partenariaux ont été soutenus en 2023 pour un montant total de 112.818,83 €

1. Pause Toit – C.P.A.S de Bastogne (53.562,01 €)
2. Face à la précarité les migrants s'engagent – Beho Nord Sud Connect (10.848,65 €)
3. Salut à Toit (Maraudes Précarité) – C.P.A.S. de Virton (41.032,53 €)
4. Miriam – C.P.A.S. de Marche-en-Famenne (7.375,64 €)

Ces 4 projets sont reconduits et financés en 2024.

1. Pause Toit – C.P.A.S. de Bastogne

Financement

53.562,01 €

Situation de départ

Ce projet vient du constat que la problématique du sans-abrisme et de la grande précarité au sens large explose sur le territoire de Bastogne sans que les structures existantes puissent absorber le public qui se retrouve parfois à la rue, victime d'un système d'hébergement temporaire (maison d'accueil, abri de nuit d'Arlon) saturé et parfois inadapté (par exemple, les entrées en maison d'accueil sont souvent conditionnées à une absence/une gestion de l'addiction).

Les personnes sans-abris se trouvent logées par des tiers de manière précaire, les abris de nuit ne laissant pas de possibilités à un accueil de jour. Les logements d'urgence sont limités et les personnes isolées n'y ont que peu accès.

Le manque de solutions face au phénomène de sans-abrisme entraînent la présence d'un public en rue, de jour comme de nuit, qui se retrouve sous pression et en détresse.

Cette situation place les travailleurs sociaux dans une position difficile en raison du manque de réponses potentielles et de mises en place concrète d'accompagnements spécifiques de cette population.

Cette situation crée un climat explosif et frustrant autant pour les personnes suivies que pour les travailleurs sociaux qui sont dépourvus de solutions.

Finalité

Mise en place d'un accueil de jour pour personnes en situation de grande précarité, de sans-abrisme sur le territoire de Bastogne.

Public-cible

Personne en situation de grande précarité, de sans-abrisme sur le territoire de Bastogne. Le sans-abrisme étant entendu au sens large, en tant que sans-abri de rue, temporairement hébergé ou mal logé.

Objectifs

Objectif général :

- Mise en place d'un lieu où chacun pourra se « pauser/poser » et déposer ses difficultés. Prendre un temps pour soi, venir chercher un soutien, un moment de sécurité, un moment de détente/de

repos.... Mettre sa condition de sans abri sur « pause », sans jugement et sans pression.

Objectifs opérationnels :

- Création d'un endroit où l'accompagnement est plus informel et individualisé que dans les services publics (CPAS)/classiques (asbl,...), où les contraintes d'horaire/de formalités ne correspondent pas au mode de vie de personnes en rue.
- Le personnel encadrant apportera un soutien aux démarches entreprises par l'utilisateur dans les services classiques (soutien moral, accompagnement,), ainsi qu'un relais entre la personne et les institutions.
- Apporter une réponse aux personnes ressources qui viennent en aide de manière ponctuelle aux personnes sans-abris et développer un réseau.
- Faciliter l'accès à la structure en développant une méthode adaptée au public en rue.
- Développer la dimension communautaire et participative du projet afin de tendre vers plus d'autonomie tout en développant le réseau personnel.

-----Composition du partenariat-----

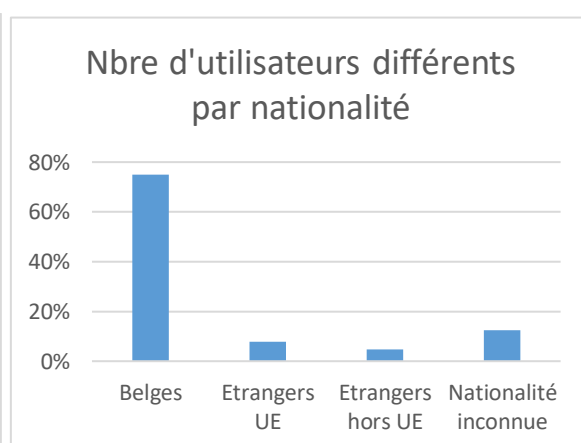
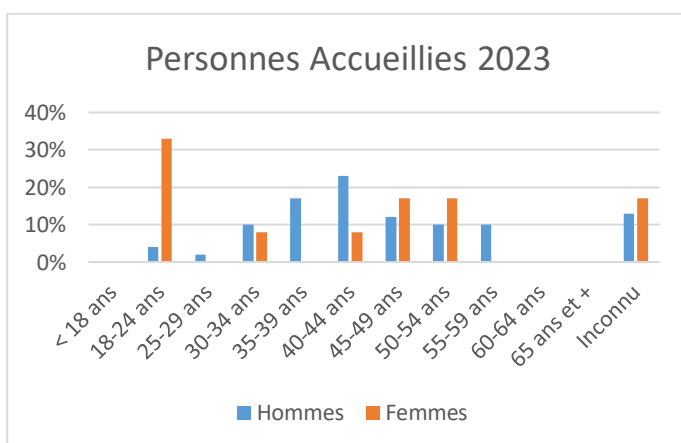
Les personnes en situation de grande précarité, de sans-abris étant susceptibles de rencontrer des problèmes d'assuétudes, d'ordre psychiatrique et/ou psychologique et de précarité mentale.

Le Planning familial de Bastogne via la mise en place d'une permanence où les personnes peuvent rencontrer un psychologue et bénéficier d'un suivi régulier.

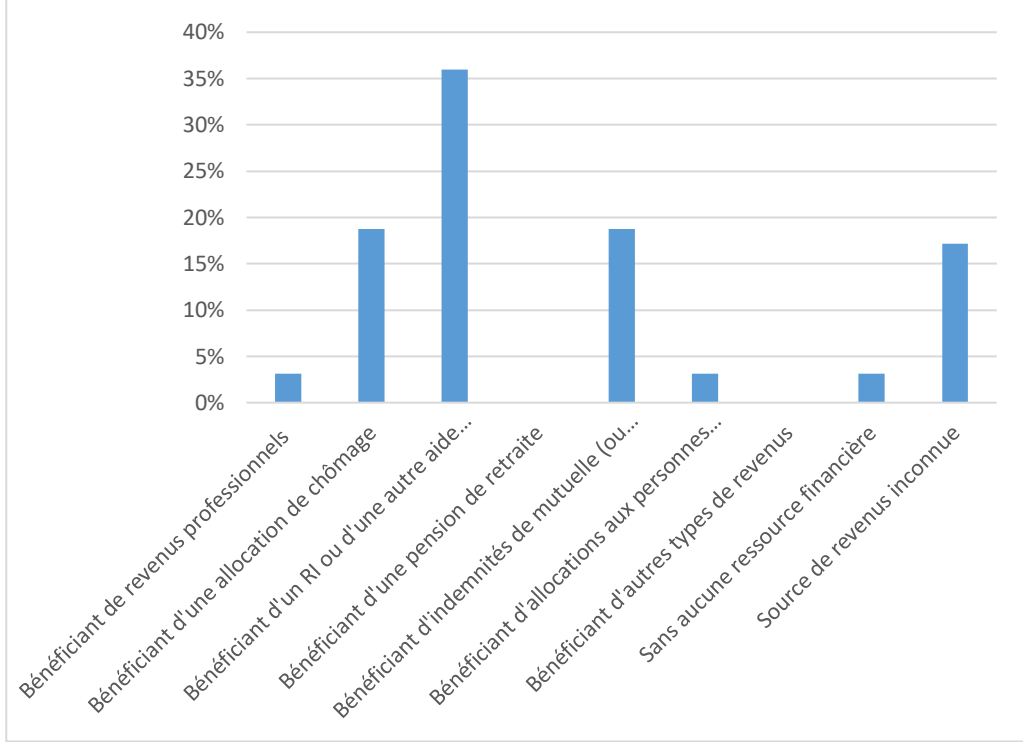
Le **service Tempo** qui est un service est spécialisé dans l'hébergement inconditionnelle de personnes rencontrant des problèmes d'assuétudes et/ou troubles psychiques maîtrisés ou non. L'équipe est constituée d'un coordinateur, d'assistants sociaux, d'éducateurs, d'une infirmière, et d'un psychiatre.

-----Statistiques 2023-----

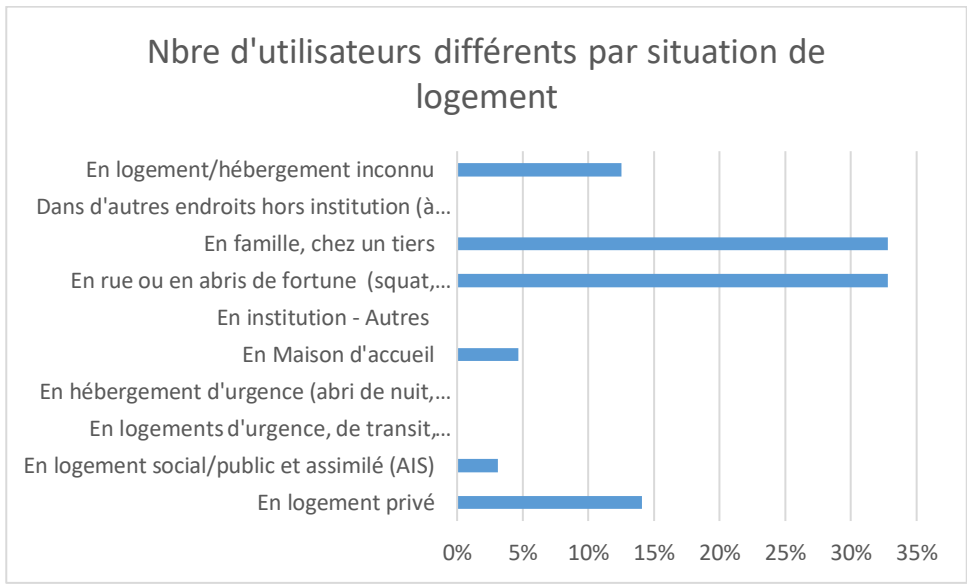
52 hommes et 12 femmes

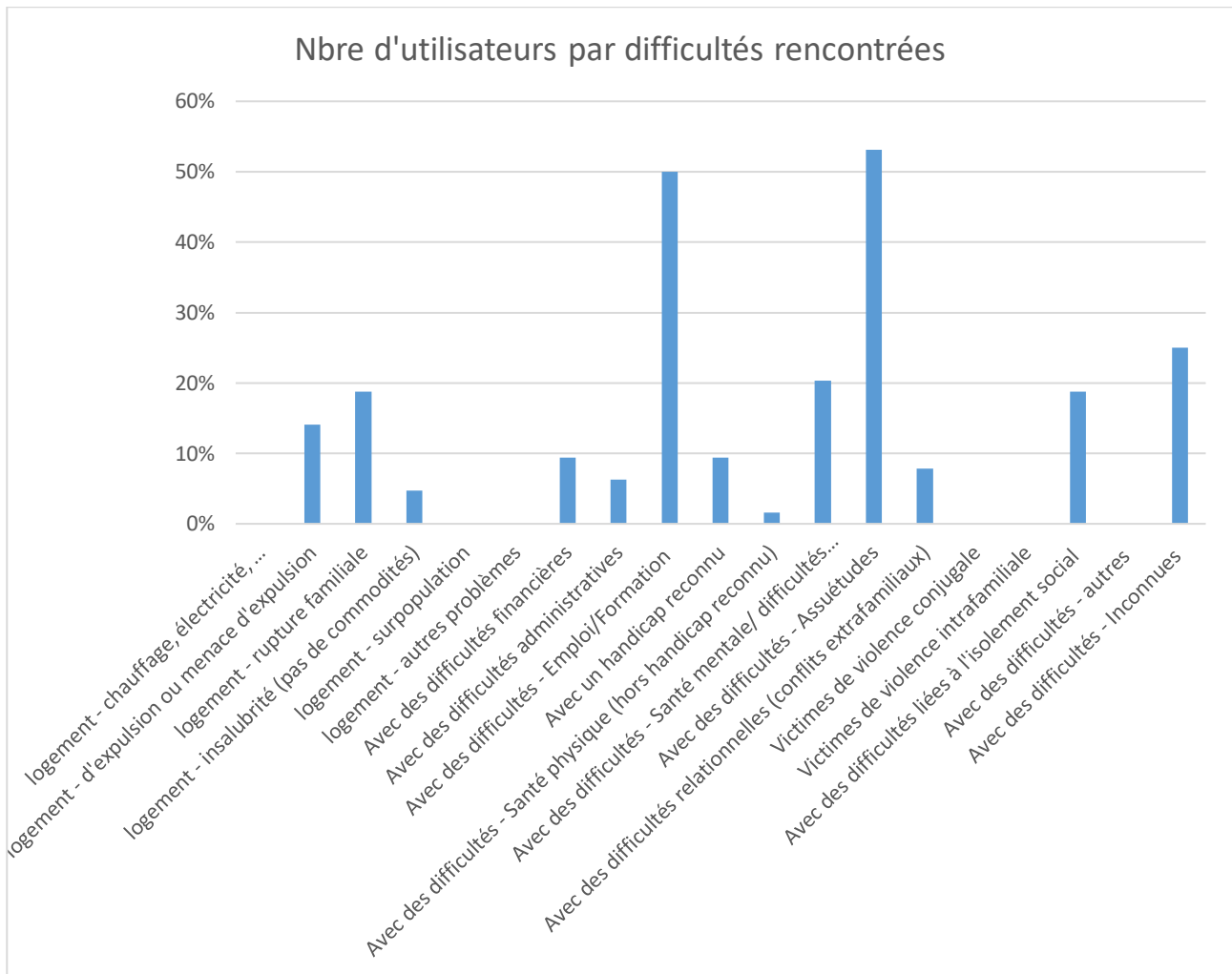


Nbre d'utilisateurs différents par type de revenus



Nbre d'utilisateurs différents par situation de logement





-----Évaluation 2023-----

Le travail de terrain au sein de l'abri de jour de Bastogne « Pause Toit » a évolué tout au long de cette année.

En effet, au début du projet, la configuration du bâtiment faisait qu'il ne pouvait pas proposer beaucoup plus qu'une écoute active et de la guidance dans les démarches de chacun.

Le déménagement dans un autre local au début de l'été 2023 a permis l'accès à une cuisine et à un bureau. Ces deux changements ont diversifié les approches. La cuisine a rendu possible la mise en place de repas. Le déjeuner permet de questionner sur la nuit passée, sur l'humeur du jour, de clarifier les demandes de chacun et d'organiser les moments administratifs au sein du bureau. Pour le dîner, les usagers présents sont invités à décider avec l'équipe du repas et à ceux qui le souhaitent, de l'aider à le préparer. Ces repas participent à leurs redonner des repères chronologiques importants et à se réapproprier des habitudes du quotidien.

La présence d'un espace bureau rend possible l'isolement avec quelqu'un en cas de crise, mais c'est

aussi une invitation à se poser avec un membre de l'équipe et à pouvoir déposer ses doutes, craintes et questionnements sans devoir se soucier d'autrui et ainsi, prévenir la crise.

Ces moments en privé et le partage des repas sont cruciaux pour la création du lien avec chacun et favorisent une dynamique beaucoup plus favorable à l'échange.

En conclusion, au fil de l'année, il a été constaté un réel intérêt des usagers pour le projet et la plus-value qu'il représente dans le travail des assistantes sociales qui les accompagnent. L'aspect « foyer » qui s'est créé suite à l'appropriation de ce nouveau bâtiment brise les barrières institutionnelles entre les travailleurs sociaux et les usagers et rend possible un accompagnement plus informel et continu avec chacun d'entre eux. La combinaison de l'accompagnement au sein de l'accueil de jour avec le travail des assistantes sociales a contribué à l'amélioration considérable de certaines situations tout au long de cette année et probablement encore davantage pour l'année à 2024.

2. Face à la précarité, les migrants s'engagent – Beho Nord Sud Connect

Financement

10.848,65 €

Situation de départ

Pour les migrants dont les dossiers leur permettent de bénéficier de la protection internationale et qui obtiennent le statut de réfugié, les difficultés sérieuses commencent avec le parcours d'intégration. La première grande difficulté est de trouver un logement, une adresse, indispensables pour la suite du parcours d'intégration. L'expérience montre que *la recherche d'un logement est un véritable parcours du combattant pour le réfugié*. Les agences immobilières et les propriétaires de maisons refusent souvent les logements aux réfugiés en avançant *le revenu faible (RIS du CPAS), le manque de garant, le risque de mauvais entretien du logement loué*. Ces arguments qui semblent fondés peuvent quelquefois cacher une réelle volonté de discrimination vis-à-vis des migrants. L'Asbl BNSCO se trouve régulièrement confronté à cette problématique dans sa mission d'accompagnement social des migrants dans leur processus d'intégration dans la société belge. C'est pour faire face à cette première difficulté de taille que l'Asbl BNSCO se propose de créer un Fonds BNSCO de Garantie Locative. Le Fonds BNSCO de Garantie Locative s'adresse aux personnes avec des revenus faibles (RIS ou équivalent de nature similaire) en étant leur garant pour la conclusion d'un contrat de bail et en les accompagnant dans les différentes démarches ainsi que dans la maîtrise et le respect des normes de gestion d'une habitation belge. ***Le Fonds BNSCO de Garantie Locative est appelé à être un instrument de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement basées sur le revenu et l'origine étrangère des migrants ainsi que l'origine sociale des citoyens belges.***

Finalité

Les migrants s'engagent dans la lutte contre la précarité en mettant en œuvre des actions d'atténuation, notamment la mise sur pied d'une garantie locative, des discriminations dont sont victimes les réfugiés pour l'accès au logement. Ces actions sont couplées avec l'organisation d'événements interculturels de sensibilisation pour la lutte contre le racisme, qui contribue à ces

discriminations, afin d'établir un dialogue constructif entre les personnes d'origine étrangère et les citoyens belges.

-----Public-cible-----

Le public cible du projet est constitué de migrants bénéficiaires du revenu d'intégration sociale du CPAS. Par la suite, le projet va s'adresser à toute personne bénéficiaire du RIS ou revenu équivalent qui en manifesterait le besoin.

Les contributeurs du Fonds BNSCO de Garantie Locative sont les migrants intégrés dans la société belge ainsi que tout citoyen ou toute organisation belges souhaitant soutenir cette initiative.

-----Objectifs-----

L'objectif général du projet est d'aider les migrants, bénéficiaires de la protection internationale, ainsi que toutes autres personnes se trouvant dans les conditions similaires, à trouver rapidement un logement adapté à leurs besoins.

Les objectifs opérationnels du projet sont :

- ❖ Créer un « Fonds BNSCO de Garantie Locative ».
- ❖ Mettre en place un système de concertation entre l'Asbl BNSCO, les CPAS ainsi que les agences immobilières et les propriétaires des maisons.
- ❖ Installer un système de suivi pour aider les bénéficiaires de la garantie du Fonds BNSCO à respecter leurs engagements.
- ❖ Planifier des sessions d'information et de sensibilisation des migrants, bénéficiaires de la protection internationale, ainsi que toutes autres personnes se trouvant dans les conditions similaires, sur la maîtrise des normes de gestion d'une habitation belge.

Organiser des événements interculturels de sensibilisation contre le racisme qui contribue aux discriminations des migrants dans l'accès au logement.

-----Composition du partenariat-----

Les partenaires actifs de l'Asbl BNSCO sont les Communes de Gouvy et de Vielsalm qui octroient chacune une subvention de 500 euros par an.

Un des résultats attendus de ce projet est la construction d'un réseau de partenaires impliqués dans la résolution des problèmes d'accès au logement pour les réfugiés, une des catégories des personnes précarisées.

-----Evaluation 2023-----

Etat d'avancement des activités du projet par objectif opérationnel.

Objectif opérationnel 1 : OP 1. Créer un Fonds BNSCO de Garantie Locative

A 1 Ouvrir un compte bancaire spécifique destiné à recevoir les fonds

- ✓ L'Asbl BNSCO a demandé à sa banque ING d'ouvrir un sous-compte destiné à recevoir les contributions au Fonds BNSCO de Garantie Locative. Pour le moment, c'est le compte bancaire de l'Asbl BNSCO qui accueille les contributions financières des partenaires. Un compte spécifique sera ouvert au sein de la structure qui sera retenu pour l'opérationnalisation du Fonds BNSCO de Garantie Locative.

A 2 Mener une campagne de mobilisation des contributions au Fonds

- ✓ Plusieurs réunions de sensibilisation et de mobilisation ont été menées durant les mois de novembre et décembre 2023. Près de 50 personnes ont participé à ces rencontres. Les engagements financiers totalisent un montant de 3.882 euros tandis le montant total déjà versé sur le compte de l'Asbl BNSCO s'élèvent à 1.500 euros. Il est important de relever que certaines personnes ont exprimé le souhait de contribuer pour des montants plus élevés (de 500 à 1.000 euros) dès lors que le Fonds aura un statut juridique lui permettant de distribuer les bénéfices éventuellement réalisés. Selon les estimations actuelles, nous pouvons nous attendre à un Fonds de plus de 5.000 euros d'ici avril-mai 2024. Ce montant sera suffisant pour démarrer les opérations de garantie grâce aux ressources financières disponibles. La crédibilité du projet sera alors suffisante pour aller chercher les autres catégories de contributeurs pour des financements plus importants.

A 3 Mettre en place les mécanismes de gestion du fonds

- ✓ Les mécanismes de gestion du Fonds ont été élaborés. Il reste à les adapter à la structure organisationnelle qui sera adopté courant mars 2024.

Objectif opérationnel 2 : OP 2. Mettre en place un système de concertation entre l'Asbl BNSCO, les CPAS ainsi que les agences immobilières et les propriétaires des maisons.

A 4 Organiser des rencontres avec les CPAS et les Agences Immobilières Sociales et les agences immobilières privées pour leur présenter le projet.

✓ **Les rencontres ont commencé.**

- Visite du Bourgmestre de la Commune de Vielsalm et de la Directrice Générale du CPAS de Vielsalm au bureau de l'Asbl BNSCO en date du 25 avril 2023. Présentation des actions en cours et du projet Fonds BNSCO de garantie locative.
- Présentation du projet au CPAS d'Etalle en date du 1^{er} septembre 2023.

✓ **Les rencontres avec tous les partenaires potentiels ont été suspendus en attendant la concrétisation de l'engagement des migrants qui sont à la base de ce projet. Elles vont reprendre activement en avril 2024 après l'adoption de la structure organisationnelle du Fonds.**

Objectif opérationnel 3 : OP 3. Installer un système de suivi pour aider les bénéficiaires de la garantie du Fonds BNSCO à respecter leurs engagements

A 5 Concevoir une approche pratique d'un accompagnement des bénéficiaires du Fonds BNSCO.

✓ **Action terminée.** Tous les documents d'engagements des parties sont disponibles.

A 6 Rédiger une note explicative des engagements contractuels du bailleur et du locataire.

✓ **Action terminée.** La note explicative des engagements contractuels du bailleur et du locataire a été rédigée. Il reste la production d'une brochure à distribuer aux bénéficiaires de la garantie du Fonds BNSCO.

Objectif opérationnel 4 : OP 4. Planifier des sessions d'information et de sensibilisation des migrants, bénéficiaires de la protection internationale, ainsi que toutes autres personnes se trouvant dans les conditions similaires, sur la maîtrise des normes de gestion d'une habitation belge.

Tous les outils de communication sont à présent disponibles. La campagne d'information et de sensibilisation des bénéficiaires potentiels du projet n'a pas encore eu lieu. **La priorité a été accordée à la mobilisation des ressources financières auprès des migrants-contributeurs.** Les bénéficiaires, qui ne manquent pas, seront ciblés dès le démarrage du Fonds en 2024.

- A 7** Elaborer un module d'information sur les normes d'un logement décent en Belgique et sa gestion.
- ✓ **Action terminée** : le module a été élaboré. Il reste la production d'une brochure à distribuer aux bénéficiaires de la garantie du Fonds BNSCO
- A 8** Organiser régulièrement des visites et des sessions d'information et de sensibilisation sur la maîtrise des normes de gestion d'une habitation belge.
- ✓ *Il faut attendre le démarrage effectif du Fonds BNSCO de Garantie Locative.*
- A 9** Elaborer le contenu des événements interculturels avec des spectacles attractifs et variés.
- ✓ *Le budget accordé (par rapport à la budgétisation initiale du projet) ne permet pas d'organiser des événements interculturels dignes de ce nom. Des animations inspirées de diverses cultures seront organisées, si possible, lors de chaque rencontre d'un grand public. L'action est planifiée dans les sessions d'information et de sensibilisation de l'année 2024 si l'Asbl BNSCO arrive à mobiliser un financement complémentaire à celui de la Région Wallonne via le RSLux.*

En résumé, il faut retenir que :

- Tous les outils de communication sont à présent disponibles. La campagne d'information et de sensibilisation des bénéficiaires potentiels du projet sera une des activités principales de l'année 2024.
- Le module d'information sur les normes d'un logement décent en Belgique et sa gestion a été élaboré. Il reste la production d'une brochure à distribuer aux bénéficiaires de la garantie du Fonds BNSCO.
- Les visites et les sessions d'information et de sensibilisation sur la maîtrise des normes de gestion d'une habitation belge seront organisés en 2024 dès le début de l'opérationnalisation du Fonds BNSCO de Garantie Locative.

Synthèse des propositions et des échanges portant sur la création du Fonds BNSCO de Garantie Locative.

Cette synthèse porte sur les actions de sensibilisation et de mobilisation des migrants-contributeurs menées durant les mois de novembre et de décembre 2023.

2.1 Rappel de l'état des réflexions courant novembre-décembre 2023

Vers la fin de l'année 2023, la réflexion en cours portait sur la meilleure manière d'impliquer les contributeurs et les bénéficiaires dans la gestion du Fonds. **Les impliquer afin de les motiver davantage et de les mobiliser dans des actions sur lesquelles ils ont un droit de regard.** Plusieurs réunions de sensibilisation et de mobilisation ont été organisées durant les mois de novembre et décembre 2023 ainsi qu'en janvier 2024. Les questions qui revenaient le plus souvent, en ce qui concerne l'implication et la participation des contributeurs, étaient les suivantes :

1. Est-ce possible dans le cadre de l'Asbl BNSCO ?
2. Faut-il transformer l'Asbl BNSCO en Société coopérative ?
3. Faut-il créer le Fonds BNSCO sous forme d'une société coopérative ?

La deuxième option de transformer l'Asbl BNSCO en coopérative a été écartée rapidement par les membres de l'Asbl BNSCO.

Il restait à réfléchir sur les deux autres options.

2.2 L'Asbl BNSCO peut créer un Fonds de Garantie locative en son sein.

La création du Fonds BNSCO de Garantie Locative au sein de l'Asbl BNSCO est possible. C'est l'Asbl BNSCO qui gère les opérations du Fonds, y compris la collecte de fonds, l'évaluation des demandes et la délivrance des garanties. Elle peut également sensibiliser le public, collaborer avec d'autres acteurs du secteur immobilier et ainsi promouvoir l'accès au logement.

Cette option est jugée la plus rapide à mettre en œuvre. Cependant, elle inquiète les non-membres de l'Asbl BNSCO, qui sont intéressés par le concept du Fonds de Garantie Locative, mais qui ne voient pas très bien comment ils pourront participer à l'administration et à la gestion du Fonds. Par ailleurs, beaucoup d'intervenants proposent de passer à des **montants de contribution plus élevés, de 100 à 500 euros**, mais attendent en retour non seulement le remboursement de leurs contributions, le moment venu, mais également, si c'est possible, **une rémunération de leur argent** placé dans le Fonds.

2.3 L'Asbl BNSCO peut créer le Fonds de Garantie locative sous forme d'une coopérative

L'Asbl BNSCO va jouer un rôle actif en tant que membre fondateur de cette coopérative.

Elle va rédiger les statuts spécifiques à la coopérative, déterminer les droits et obligations des membres, et accomplir les formalités administratives pour enregistrer la coopérative.

La création d'une coopérative pour un tel fonds peut présenter plusieurs avantages.

Tout d'abord, cela permet à l'ASBL de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour soutenir les locataires dans leur recherche de logement. En outre, la coopérative peut offrir une plus grande flexibilité dans la gestion du fonds de garantie locative, car elle est gérée par les membres de la coopérative plutôt que par l'ASBL elle-même. Enfin, la coopérative peut offrir une plus grande transparence et une plus grande participation des locataires dans la gestion du fonds de garantie locative.

La création du Fonds de Garantie Locative sous la forme juridique d'une coopérative est préférée par la majorité des participants aux réunions de sensibilisation et de mobilisation qui se sont déroulées en novembre-décembre 2023.

2.4 Collaboration entre une Asbl et une coopérative pour promouvoir l'accès au logement des personnes en situation de précarité.

Les informations disponibles montrent que la **collaboration entre une Asbl et une coopérative** dans le but de promouvoir l'accès au logement des personnes en situation de précarité peut apporter un certain nombre d'avantages. Les principaux sont les suivants :

1. Complémentarité des Rôles
2. Financement et Ressources
3. Logements Sociaux
4. Accompagnement Personnalisé
5. Sensibilisation et Plaidoyer

De ce qui précède, il apparaît que la meilleure approche est celle de la création du Fonds de Garantie Locative sous forme d'une coopérative en mettant en place les mécanismes de gestion qui permettent de valoriser de façon optimale les apports respectifs de l'Asbl et de la coopérative.

Cependant, il faut vérifier la faisabilité des deux approches avec l'aide de personnes ou d'organisations spécialisées et ayant une connaissance approfondie des lois et réglementations en vigueur dans ces matières.

3. Salut à TOIT (Maraudes Précarité) – C.P.A.S. Virton

-----Financement-----

41.032,53 €

-----Situation de départ-----

Faisant suite aux constats de terrain, des travailleurs sociaux de plusieurs associations virtonnaises, ont souhaité interpeller la Commune et le C.P.A.S., afin de réfléchir à un projet qui permettrait d'enrayer l'augmentation du nombre de personnes sans-abris ou mal logées sur le territoire communal tout en les accompagnant, afin de les sortir de l'urgence et de les aider à s'insérer dans une vie de qualité.

Face au public sans-abri, les travailleurs sociaux se sont questionnés sur :

- Comment aller à la rencontre de ce public ? Comment les rencontrer dans l'espace public ou privé ?
- Quelle(s) solution(s) de logement peut(vent) être proposée(s) ?
- Quelle association fait quoi ? avec quel(s) moyen(s) ?

Les intervenants ayant pris part à la réflexion, souhaitent ne pas créer une réponse qui existe déjà, mais aller plus loin de ce qui se fait déjà et qui se révèle insuffisant.

-----Finalité-----

Les maraudes précarité (MP) ont pour objectif principal d'amener, les personnes les plus précarisées, à se raccrocher aux services partenaires. Le public-cible comprend les personnes qui vivent à la rue et qui sont désinsérées au point, parfois, de ne plus faire appel aux institutions.

Les intervenants des MP peuvent se présenter comme des agents de liaison.

Pour mener à bien leurs missions, les MP vont à la rencontre du public dans une démarche proactive. Ils travaillent activement sur l'émergence d'une demande qu'ils prennent en considération quelle qu'elle soit. Les contacts avec les usagers sont dénués de contrainte. Les MP travaillent avec l'adhésion et la motivation de l'utilisateur.

Le lien de confiance qui s'établit sera la base des interventions futures et sera à préserver.

-----Public-cible-----

Les MP visent une population :

- Connaissant une situation de détresse majeure (en ce compris les personnes souffrant de problèmes psychiatriques et de toxicomanie) ;
- (et/ou) vivant essentiellement à la rue ;
- (et/ou) présentant des difficultés particulières d'ancrage dans les différents services sociaux concernés.

Les MP s'adressent également à une population ne sollicitant pas ou plus directement l'aide des organismes sociaux tant généralistes que spécifiques.

Dans ce cadre, la réduction des risques est un outil qui permet de conserver ou de créer le contact en attendant l'émergence d'une demande :

- Personne dans la rue et en abri précaire (squat, tente, abri bus, hall de gare, banque, chapelle, voiture, logement insalubre, personne en rue mais qui a quand même un domicile, hébergée chez un tiers, présentant une instabilité importante, surtout en hiver ;
- Toute personne entrant dans une catégorie ETHOS et qui présente une problématique de santé mentale et/ou d'assuétudes et/ou souffrant d'isolement ;
- Personne avec besoins élémentaires non rencontrés (besoins primaires physiologiques, manger-boire-dormir, avoir chaud)
- Personne qui ne formule pas de demande y compris les personnes sans-papiers.
- Toute personne en situation d'errance (Ethos) peu importe l'âge, le sexe, la nationalité et la situation administrative

En résumé : « Toute personne majeure ou mineure en situation d'errance, définie par Ethos, quelque soit sa nationalité et sa situation administrative, connaissant une situation de détresse majeure, dont les besoins élémentaires ne sont pas rencontrés (besoins physiologiques, manger-boire dormir avoir chaud, ...), une instabilité importante, particulièrement en hiver et présentant une problématique d'assuétude, de santé mentale et/ou un isolement social. Ces personnes ne formulent pas de demande, elles ne sollicitent pas ou plus directement l'aide des organismes sociaux tant généralistes que spécifiques et/ou présentent des difficultés particulières d'ancrage dans les différents services sociaux concernés ».

-----Objectifs-----

Objectifs généraux et Objectifs opérationnels

Objectif Général 1 : Participer à la satisfaction des besoins primaires fondamentaux en termes de droits (logement, alimentation, santé, revenus), des personnes en situation de grande précarité.

Objectif opérationnel 1.1 : Faire relais entre les usagers et les services spécialisés dans la prise en charge de leur situation.

La rencontre

En rue, les MP doivent laisser le temps à la rencontre et à la création d'un lien de confiance avec les usagers. La création de ce lien facilitera l'expression d'une demande et par conséquent les démarches futures vers les services adéquats.

Les usagers sont rencontrés en rue ou dans les services d'accueil, spontanément ou sur demande d'un intervenant. Lors du premier contact, les MP précisent leur rôle et leur cadre d'action.

L'information

Deux types d'informations sont données par les MP : les informations récurrentes (ex : sur les démarches à faire, les droits à obtenir...) et les informations ponctuelles (changement de fonctionnement dans un service, dispositions particulières comme le Plan Canicule, le Plan Grands Froids, gale, cérémonie en hommage aux morts de la rue, ...).

L'orientation

Les orientations consistent en tout contact avec une personne du public lors duquel la MP informe l'utilisateur de l'existence ou du fonctionnement d'un service. Ce dernier est ensuite contacté par la MP si possible en présence de l'utilisateur pour fixer un rendez-vous ou avertir du passage de la personne.

L'accompagnement

L'accompagnement est destiné à soutenir la personne dans sa démarche, l'aider à formuler sa demande et à se présenter dans un service.

L'accompagnement, s'il a été demandé par un service partenaire, permet aussi de faire à celui-ci par la suite un retour d'information sur l'évaluation et l'évolution de la situation.

Objectif opérationnel 1.2 : *Participer activement au projet « Housing First » par l'information, l'orientation et l'accompagnement dans les démarches de (re)mise en ordre administrative des usagers intégrés dans les projets.*

Objectif général 2 : Inscrire les demandes des personnes en situation de grande précarité et de désaffiliation dans une approche globale et coordonnée dans le cadre d'un travail en réseau.

Objectif opérationnel 2.1 : *Renforcer le travail en réseau de manière à inscrire l'utilisateur dans une approche globale et intégrée.*

Objectif opérationnel 2.2 : *Participer aux réflexions menées par l'autorité communale et aux dispositifs mis en place par elle dans les situations d'urgence sociale particulières.*

Objectif général 3 : Participer à une politique de promotion de la santé pour le public cible

Objectif opérationnel 3.1 : *Avec les services spécialisés, contribuer à la conception et à l'exécution d'une politique socio-sanitaire préventive.*

Outre l'objectif de santé individuelle et de santé publique, les MP permettent d'aller à la rencontre d'un public spécifique avec un outil adapté, favorisant l'écoute active et la création ou le maintien du lien.

Objectif opérationnel 3.2 : *Créer des prises en charge spécifiques pour le public en grande précarité le plus fragile rencontré par les MP (mineurs, femmes enceintes, santé mentale, assuétudes, ...).*

Objectif général 4 : Agir en tant que médiateur auprès des habitants de la rue et des autres citoyens.

Le public rencontré par les MP à la particularité de vivre au quotidien dans l'espace public. Cette absence d'intimité et cette promiscuité constante avec les passants laissent rarement ces derniers indifférents. Les réactions peuvent aller de la pitié au rejet. Elles laissent en général le citoyen démuni face aux questionnements soulevés par la vie à la rue. Les MP peuvent leur apporter des pistes de réflexion.

Une grande majorité des contacts avec les citoyens est assurée par le(la) coordinateur.trice qui reçoit les appels des citoyens ou de services partenaires qui les ont reçus. Toutes les demandes sont prises en compte et sont soit réorientées vers les services compétents, soit répercutées sur les MP qui interviennent au plus vite.

Une autre partie des contacts avec les citoyens est réalisée en rue de manière spontanée lorsqu'un citoyen est interpellé par l'action des MP.

L'intervention des MP sur appel d'un citoyen se fait en trois temps :

- La clarification de la demande : les MP ne sont pas compétentes pour intervenir si la demande est le déplacement d'un usager ou l'enlèvement de couvertures et autres objets.
- La rencontre avec l'utilisateur concerné : s'assurer qu'il connaît les différents services de prise en charge, d'hébergement, lui expliquer en quoi la situation est problématique, ...

- Le retour d'information vers la personne à l'origine de la demande : expliquer le travail de l'équipe, faire comprendre qu'une solution ne sera peut-être pas trouvée dans l'immédiat peut générer beaucoup d'incompréhension, mais généralement, quand le dialogue s'installe, l'échange est constructif.

-----Composition du partenariat-----

Opérateur principal

CPAS de Virton

Opérateurs secondaires et partenaires associés :

Tous les partenaires sont liés par une convention, activement impliqués dans le projet et investissent des moyens :

Gardien de la paix Virton – Police locale de Gaume – Service de santé mentale provincial – La Maison du Pain – Commune de Virton – C.P.A.S. de Virton – P.C.S. Virton – Soleil du Cœur – Saint-Vincent de Paul – Solidarité Virton – CAL Drug's care – ODAS coordination – Relais Social Intercommunal de la province de Luxembourg - Solaix – La Croix-rouge – Diapazon – Soleil d'hiver – ESPAS - Pompiers.

-----Evaluation 2023-----

2. Les Maraudes

Les maraudes ont lieu actuellement les mardis de 13h à 17h et les vendredis de 12h à 16h.

De façon concrète, les maraudeurs vont en rue avec un sac à dos et le matériel nécessaire à leur travail de rue, c'est-à-dire :

- Chèques pour avoir des repas gratuits
- Trousse de secours
- Couverture de survie
- Le GSM de l'équipe
- Café, eau, afin de passer un moment convivial lors de la rencontre,

Tout ce matériel a pu être acheté grâce au subside reçu par le RSLux.

Par ailleurs, des sacs de couchages, tentes, habits hiver, d'été,... ont pu être achetés pour la mise en place d'un dispositif de plan grands froids et canicule. Ce matériel est donné en fonction des nécessités. Bien que des achats soient faits, l'équipe privilégie l'intervention des différents partenaires comme Solidarité Virton, le CPAS ou la Croix-Rouge.

Les maraudes ont permis de rencontrer 56 hommes et 15 femmes différentes.

De façon concrète, voici le reporting

Totaux annuels au 24/10/2023

Nombre de jours effectifs d'ouverture	79
Nombre de premiers contacts	27
Nombre d'écoutes, informations, créations du lien	193
Nombre de relais, dispatchings et orientations vers des institutions	58
Nombre d'accompagnements physiques	5
Nombre de suivis et prises en charge	103
Nombre de réductions des risques (échanges de seringues, ...)	3
Nombre de distributions de matériel (couvertures, ...)	48
Nombre de soins physiques	2

Nombre de contacts hors usagers et hors intervenants sociaux (ex: police, citoyens, commerçants, ...)	41
Nombre d'autres interventions (visites squats, logement précaire, lieux en rue, etc)	399
Nombre d'homme différents rencontrés (nouvelle personne rencontrée)	52
Nombre de femme différentes rencontrées (nouvelle personne rencontrée)	15
Nombre contacts/rencontres "hommes"	177
Nombre contacts/rencontres "femmes "	42

De manière générale, nous constatons que les maraudes permettent :

- ✓ De diminuer les situations d'urgence ;
- ✓ L'orientation rapide des personnes vers le service adéquat ;
- ✓ Aux personnes accompagnées de reprendre confiance en elles et de se sentir moins seules dans leur situation, ce qui leur permet d'être davantage actives dans leurs démarches ;
- ✓ D'attirer l'attention sur les différents dangers présents dans l'espace public et de rassurer les riverains ;
- ✓ Les chiffres montrent que les maraudes répondent à un besoin de la population de Virton.

Après 1 an de fonctionnement, l'inspecteur de police de la zone de Virton a fait part qu'il constate une diminution de leur intervention pour des faits de troubles, de délinquance engendrée par des personnes sans-abris ou marginaux, ainsi qu'une diminution de verbalisation pour consommation d'alcool en rue. Par ailleurs, il met en avant que les commerçants et les riverains se sentent davantage rassurés dans les rues de Virton.

2) La Coordination

De novembre 2022 à fin mars 2023, la coordination du projet a été assurée par l'assistante sociale en chef du CPAS de Virton et par la coordinatrice du service ODAS. Elles ont été accompagnées dans leurs missions par les membres du bureau restreint et du comité d'accompagnement.

Une coordinatrice a été engagée d'avril 2023 à fin juin 2023, mais malheureusement cette dernière ne convenait pas au poste et une rupture de contrat de commun accord a été décidée. Suite à cette fin de contrat, le Soleil du Coeur a libéré une de ses employées à mi-temps, afin d'assurer la coordination et ce, jusqu'au 31/12/2023.

Missions de la coordination :

1. Récolter les statistiques ;
2. Participer aux rapports d'intervention et assurer le lien entre les différents maraudeurs ;
3. Rechercher un local répondant aux besoins du public-cible ;
4. Travailler avec le réseau, développer les partenariats ;
5. Animer les réunions et rédiger les procès-verbaux ;
6. Rédiger les documents nécessaires au fonctionnement du projet ;
7. Participer à des réunions essentielles pour lutter contre les difficultés liées au sans-abrisme ;
8. Mettre en place les dispositions spécifiques dans le cadre du Plan Grands Froids et du Plan Canicule ;
9. Participer aux maraudes ;
10. ...

3) Local

En novembre 2023, une location d'une petite maison à Virton a été prise en location, afin de permettre :

- Au public cible d'avoir accès à un espace chauffé, aux sanitaires et à une machine à laver. De façon générale, cela va leur permettre d'avoir accès à un endroit où se poser en journée ainsi que d'être en contact avec des intervenants sociaux pour avoir du soutien psycho-social ;
- Aux maraudeurs d'être en mesure de pouvoir proposer à l'utilisateur un entretien confidentiel dans un local et non au milieu de tous dans la rue ;
- Au projet SAT de pouvoir avoir un endroit de stockage pour le matériel des maraudes (sac de couchage, tente, sac à dos, ...) ;
- A la coordinatrice d'avoir un bureau pour effectuer le travail administratif nécessaire au projet SAT.

A ce jour, toutes les actions à réaliser sont en lien avec ce local, afin de pouvoir l'utiliser au mieux : déterminer les horaires de permanence, le meubler, afin d'accueillir au mieux le public cible, organiser les différents services proposés, organiser des activités, afin de les aider à sortir de leur quotidien, ...

4) Réunions internes

A ce jour, plusieurs réunions ont eu lieu en interne :

1 réunion du Bureau Restreint – 6 du Comité d'accompagnement du projet – 8 des Maraudeurs.

5) Réunions externes

La coordination a été présente à plusieurs réunions externes.

Tout d'abord, elle a participé à la rédaction de l'appel à projet « territoire 0 sans-abrisme ». Ensuite, la coordination a suivi la formation pour pouvoir réaliser le dénombrement des personnes sans-abris et mal logées sur la province de Luxembourg, mise en place par le RSLux. Enfin, elle participe à la plateforme logement de la ville de Virton.

Ces participations ont pour objectif de participer aux initiatives qui se questionnent sur la problématique du sans-abrisme, du mal logement et de la précarité en province de Luxembourg.

6) Communication du projet

Plusieurs démarches en lien avec la communication du projet SAT ont été réalisées :

Création d'une page Facebook et d'un compte Messenger - Création d'une carte de visite.

Un flyer et une affiche sont en cours de réalisation.

7) Collaborations

En vue de favoriser au public cible l'accès aux soins de santé, des collaborations sont en cours de négociation notamment avec un cabinet médical de la région, une infirmière et le Relais Santé de la province de Luxembourg.

8) Conclusion

En conclusion, un panel d'action diverses et variées a été mené tout le long de l'année 2023.

La fin d'année a été marquée par un grand nombre d'actions à mettre en place suite à l'ouverture d'un local en novembre 2023. Le projet continuera en 2024.

4. Miriam – C.P.A.S de Marche-en-Famenne

Financement

7.375,64 €

Situation de départ

Le service social général du CPAS a une expertise de longue date sur la question de la précarité de certains publics spécifiques. Il apparait, depuis plusieurs années, que les femmes, notamment celles qui ont des enfants et sont en situation de monoparentalité, se paupérisent, s'éloignent du marché de l'emploi ou de l'insertion sociale par un manque de ressources par un isolement, une absence de prise en compte de l'aspect santé, bien-être. L'expertise vient également de la participation à la plateforme provinciale de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Le COVID a renforcé cette situation où le couple a parfois volé en éclat suite aux conditions de confinement laissant certaines femmes en situation complexes, parfois même sans-abri.

Le contexte économique actuelle plonge également des femmes qui travaillent dans une situation de précarité, le salaire (souvent issu d'un travail à temps partiel) ne permet plus de faire face aux nombreux frais notamment énergétiques, hausse de prix des loyers, hausse du coût de la vie en général.

Il nous est apparu crucial, de mettre en place des actions spécifiques et intensifiées pour ce public en grande fragilité personnelle, sociale et économique.

Finalité

Dans le cadre d'accompagnement de femmes en situation de précarité, ce projet vise 2 objectifs.

* Dans un premier temps, l'Empowerment de mamans solos

* Dans un second temps la création d'une maison d'accueil pour femmes seules avec ou sans enfants en détresse sociale, concernées par la violence ou pas.

Public-cible

Femmes en situation de monoparentalité et de précarité.

Objectifs

Objectifs généraux

L'accompagnement des femmes précarisées dans une acceptation la plus large possible : bien-être, estime de soi, autonomie, intégration sociale, intégration professionnelle, création d'un réseau soutenant et stable, la santé physique et mentale, fracture numérique, difficultés organisationnelles/éducationnelles avec enfant, soutien budgétaire et/ou financier

Objectifs opérationnels :

- Accompagnement personnalisé et humain pour renforcer la confiance en soi : développement du pouvoir d'agir ;
- Ateliers collectifs par thématique, rencontre des services externes spécifiques pour la création d'un réseau, soutien à domicile pour l'organisation de la maison (entretien) et/ou avec les enfants, ouverture de compte de gestion budgétaire, suivi pédagogique et social au quotidien au sein de la Maison d'accueil, hébergement et couverts en fonction de l'axe d'accompagnement (empowerment / Maison d'accueil), suivi psychosocial (psychologues,

travailleurs sociaux, médecins,...), aide à l'organisation/sécurisation des droits de visites parentaux, orientations juridiques (droits personnels, ceux de leurs enfants) (via Maison de justice / BAJ), ...

-----Evaluation 2023-----

a. Accompagnement individuel

<p>Nombre de participantes</p>	<p>11 personnes au départ, 8 à ce jour. Deux ont arrêté le projet assez rapidement : - L'une semble avoir changé de ville de résidence, mais nous n'avons pas obtenu plus d'informations. - L'autre a traversé une période difficile. Elle souhaite rejoindre le projet l'an prochain. 9 personnes sont donc toujours inscrites mais l'une d'entre elles s'est éloignée (rares contacts avec son AS, projet de déménagement).</p>
<p>Exemples de résultats particulièrement positifs</p>	<p>Parmi d'autres belles réussites :</p> <p>Exemple 1 : N., maman d'une petite fille de 3 ans, a fui une relation abusive avec le père de cette dernière. Elle a trouvé refuge chez ses parents mais, hélas, cette maison familiale était le théâtre de violences. Elle est venue nous voir pour un premier contact afin d'intégrer le projet Miriam dans un état de détresse alarmant. Elle évoquait même le suicide. Sa confiance en l'autre était détruite et son estime d'elle-même également. Depuis notre rencontre, N. a pu sortir de ce contexte violent en emmenant même sa maman avec elle dans un logement d'urgence. Bien que cette dernière soit retournée vers son mari, N. a tenu bon malgré les pressions familiales. Aujourd'hui, elle a trouvé une maison pour elle et sa fille. Elle a abandonné des pratiques charlatanesques culpabilisantes et a entamé un suivi psychologique pour toutes les deux. Plusieurs indices nous confirment qu'elle retrouve de l'énergie et n'a plus de pensées suicidaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle s'est liée avec d'autres mamans solos, confie sa petite pour avoir une soirée entre femmes, propose des moments sportifs ou de l'entraide aux autres, etc. - elle commence une activité qui pourrait l'amener à développer son projet professionnel (restauration de meubles) - elle reconnaît le chemin qu'elle a parcouru et sa capacité à avoir fait les démarches (dont le fait de rejoindre le projet) utiles-voir nécessaires- à son bien-être. <p>Exemple 2 : L'une des mamans, C., s'est éloignée du Projet pendant l'année. Elle y est entrée enceinte, et a maintenant un petit garçon dont elle s'occupe seule. Bien que les liens se soient</p>

	<p>défaits et qu'elle ne donne plus signe de vie, nous avons, lors d'une rencontre individuelle, parlé avec elle de la période difficile qu'elle traversait avec le papa du petit. Ces difficultés accaparant tout son espace mental, elle n'avait plus l'énergie de participer au projet. Toutefois, lors d'un entretien individuel et sans que nous sollicitons ce retour, elle a d'elle-même parlé de l'importance que les femmes du groupe avaient dans sa vie. Selon ses propos, les mamans du groupe ont été un modèle pour elle et l'ont aidée à traverser plusieurs obstacles – même sans les voir – car elles l'ont inspirée. Cet exemple est celui d'une jeune-femme qui n'est plus dans le groupe. Mais il démontre à quel point, même sur une courte durée, l'exemple de femmes combatives et généreuses a pu impacter C. qui n'avait pas de repères.</p> <p>Exemple 3: F., maman de 4 enfants, présente, au moment où nous la rencontrons, une multitude de problématiques (logement, analphabétisme, dettes, santé). La source principale de stress dans la vie de cette maman est le fait que sa fille, P., âgée de presque 20 ans, est en attente de greffe cardiaque et hépatique. Afin de l'accompagner au mieux et étant donné la complexité et l'enchevêtrement des soucis qui la touchent, nous décidons de nous réunir avec les différents intervenants qui s'occupent d'un ou l'autre pan de sa vie afin de coordonner et optimiser l'aide apportée. Hélas, alors que la bonne nouvelle d'un organe compatible a réjoui tout le monde, P. est décédée lors de l'intervention. Suite à cet événement, les mamans du groupe ont montré un grand élan de solidarité vis-à-vis de F. Elles ont été présentes pour elle et ont montré leur soutien aux différentes étapes qui ont suivi ce décès. La cohésion de groupe n'était pas un mot en l'air. Quant à nous, nous avons pu être à ses côtés et l'épauler pour les nouveaux problèmes qui survenaient: dettes supplémentaires, nécessité d'un soutien psychologique pour F. et pour ses enfants, ... Aujourd'hui, tout est encore bien difficile mais elle sait qu'il existe des personnes vers qui se tourner et sur qui elle peut compter.</p>
<p>Défis concernant l'accompagnement individuel</p>	<p>Le principal défi concernant l'accompagnement individuel aura été d'installer un rythme et d'obtenir de la part des participantes une présence et un engagement. Les raisons qui les empêchent d'être présentes aux rdv sont de tout ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problème de santé (de la maman elle-même, de son enfant, de ses animaux, de sa famille,...) - Rendez-vous avec des professionnels de la santé ou de l'accompagnement (type SPJ) <p>Les empêchements de dernière minute, l'oubli, le report ou l'annulation de rendez-vous, ont été au début de l'année très frustrants.</p>

	<p>L'autre défi concernant l'accompagnement individuel est la professionnalisation du Case manager, qui doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer ses connaissances et/ou la collaboration avec les AS afin d'informer des droits et devoirs de la maman, pour l'aider au mieux - Développer un réseau partenaire afin de fournir un soutien ciblé, de faire des propositions enrichissantes qui incluent les femmes monoparentales dans un tissu local qui répond à leurs besoins <p>Nous avons eu la chance de bénéficier d'une collaboration parfaite avec tous les professionnels du CPAS – dont les AS – et de profiter d'une culture du partenariat très active à Marche-en-Famenne. Enfin, nous avons également pu bénéficier de formations qui ont nourri et amélioré notre approche sur certaines thématiques. (violences conjugales, deuil, ...)</p>
--	---

b. Accompagnement collectif

Nombre de séances collectives qui ont eu lieu à ce jour	<p>20 séances collectives :</p> <p>13 & 20 octobre - 17 & 24 novembre - 8 & 15 décembre = 6 12 & 26 janvier - 2 & 16 février - 9 & 23 mars = 6 6 & 27 avril - 4 & 5 au 7 & 25 mai = 5 1, 15 & 22 juin = 3</p> <p>A cela se sont ajoutées deux ou trois dates proposées spontanément, durant les congés, afin que les mamans viennent avec leurs enfants. (Nous ne les avons pas comptabilisées)</p>
Date du premier moment collectif	13 octobre 2022
Nombre moyen de participantes aux séances collectives une fois structurellement mise en place	5 à 6 par séance
Exemples de séances collectives particulièrement positives	<p>Parmi d'autres beaux moments partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En début d'année, une séance a donné lieu à des moments de découverte de l'autre par le biais de jeux de coaching favorisant l'intimité, portant sur le regard que l'on peut avoir sur l'autre sans le connaître, permettant de se projeter dans l'avenir (feuille sur le dos/lettre à soi-même/2 vérités 1 mensonge/cartes de discussion/lettre à Maxime). C'était une séance où l'on pouvait sentir que des liens se créaient, où la

	<p>bienveillance et l'ouverture permettaient d'échanger en toute sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une séance qui devait être uniquement conviviale s'est transformée en séance de montage de meubles pour notre lieu de réunion. Voir la coopération, la bonne humeur, et cette forme d'intimité qu'offre le travail fait en équipe nous a paru un moment important, chacune amenant ses forces là où elle le pouvait tout en prenant possession de cet espace qui allait être le leur. - Un atelier céramique a permis aux mamans de créer tout en discutant. Là aussi, ce sont les sensibilités et les facilités de chacune qui peuvent être mises en valeur (psychomotricité fine, patience, créativité...) - Un atelier avec des psychologues était prévu pour parler des relations parents-enfants. Nous y avons ajouté en urgence un rendez-vous avec une spécialiste du deuil (une des mamans de notre groupe ayant perdu son enfant quelques semaines plus tôt). Savoir quoi dire face à une personne endeuillée, mais aussi pouvoir exprimer son propre ressenti face à la mort est assez intense et ne peut se faire qu'avec un groupe qui se sent en sécurité dans un espace de parole. - Deux ateliers (Philosophie : qu'est-ce que l'identité? + Place des revendications, par le CAL) ont clôturé le programme cette année afin de questionner le cadre systémique dans lequel les femmes doivent trouver leur place. Ces ateliers ont permis de donner aux mamans une vue d'ensemble de la société et par là, remettre en perspective leur regard sur elle-même en tant que femme et en tant que mère. Il nous semblait essentiel d'apporter ces éléments dans le cadre d'un Projet d'Empowerment qui, par essence, ne peut se penser en dehors de la société.
<p>Défis liés à l'accompagnement collectif</p>	<p>L'absentéisme est le défi majeur. Les raisons qui l'expliquent sont les mêmes que celles soulignées plus haut (maladie, rendez-vous des mamans placés aux moments de nos réunions, ...). Il existe également des raisons que nous jugeons positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de projet de vie : formation - Intégration d'un programme global de remobilisation de la personne <p>L'autre défi est la constitution du programme en soi et sa mise en œuvre : nous avons dû mieux connaître les modes de décision propres au CPAS. Les procédures internes nous ont toujours été facilitées par une collaboration positive de toutes les personnes</p>

	<p>impliquées dans l'attribution des budgets, mais bien entendu, certaines procédures ne nous sont apparues que tard dans l'année : ce sont ces expériences qui font que nous gagnerons du temps à l'avenir.</p> <p>Un autre défi, lié au financement, est le fait que le budget Miriam ne porte que sur les frais de fonctionnement. Nous en comprenons tout à fait la raison, et nous avons eu la chance d'avoir une direction dynamique qui a voulu soutenir le projet au maximum et s'est démenée pour nous obtenir des budgets supplémentaires. Nous avons cette chance et pourtant, parfois, nous aurions aimé avoir plus de souplesse pour rebondir sur certaines propositions des mamans, ou simplement nourrir le lieu d'accueil des réunions et par conséquent les mamans, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bibliothèque pour aller plus loin dans certains thèmes abordés - Du matériel pour imprimer des tee-shirts (proposition d'une des mamans): besoin d'imprimante - Du matériel de jeu ou de créativité pour les enfants lorsque nous les recevons - De la vaisselle et des ustensiles pour les Cafés mamans solos ou réunions collectives (batch cooking). <p>Des contacts ont été pris notamment avec des services-club locaux pour soutenir des actions / achats souhaités par les mamans solos.</p>
--	---

7. Projets Spécifiques

1. Housing First

Description générale (naissance, objectifs du projet, type d'accompagnement, etc.)

Le projet Housing First Luxembourg (HFLux) a officiellement vu le jour le 1er novembre 2022. Au vu du peu de logements disponibles sur l'ensemble de la province, et afin d'augmenter les possibilités de demandes de logements des bénéficiaires HFLux, deux axes de travail correspondant à deux possibilités de logements sont, actuellement, proposés aux futurs candidats HFLux :

∅ Un axe communautaire : cet axe vise l'accompagnement de locataires en logements communautaires. Actuellement, une maison comprenant 4 chambres peut accueillir 5 locataires et depuis décembre 2023, une collocation de 4 locataires au profil HF a vu le jour grâce à la collaboration du CPAS de Bastogne et du HFLux. 2 maisons communautaires sont donc effectives.

∅ Un axe individuel : cet axe vise l'accompagnement de toutes locataires en logements individuels.

L'équipe d'accompagnement pluridisciplinaire souhaite offrir à la personne le type de logement qu'il

souhaite et qui lui est le plus adapté en fonction de sa demande, de ses besoins et envies. L'objectif du projet est similaire aux autres HF, il vise à accompagner de manière intensive et avec une équipe pluridisciplinaire des locataires en errance depuis 2 ans (selon les critères ETHOS) et souffrant d'assuétudes ET/OU de problèmes de santé mentale à travers le logement.

Composition de l'équipe (au minimum : nombre, profils)

Pour 2023, l'équipe se compose de 5 professionnels : un coordinateur (0.75 ETP), deux éducateurs (2 ETP) spécialisés, une assistante sociale (0.5 ETP), une aide administrative (0.3 ETP). Les éducateurs de rue (dont ceux de Bastogne) viennent également en renfort au projet, tout comme le Relais Santé, composé d'une psychologue et d'une infirmière.

Types de logements (partenariats)

Le HFLux dispose d'un logement communautaire dont le propriétaire est l'ASBL Le 210 La Moisson. Un deuxième logement communautaire a été ouvert fin 2023 par le CPAS de Bastogne en collaboration étroite avec l'équipe HFLux.

Deux logements individuels ont également été conventionnés entre le Relais Social et le CPAS d'Arlon. Des partenariats sont en construction notamment avec : l'AIS Nord-Luxembourg (1 logement pour 2023, d'autres sont prévus en 2024), le CPAS de Virton, LogéSud, La Maison Virtonaise et la commune de Virton, l'agence immobilière BG-IMMO et des propriétaires privés.

Depuis janvier 2023, une capteuse logement est venue renforcer l'équipe et se concentre sur la recherche de logement individuel sur l'ensemble de la province de Luxembourg.

Sur l'année 2023, 3 biens ont été attribués à des bénéficiaires HF. Toutefois, 7 biens avec profil HF sont gérés par la capteuse logement.

Fonctionnement de l'équipe

Les principes d'intervention du Housing First sont portés par l'entière responsabilité de l'équipe du Relais Social. Tant le Relais Santé que la chargée de projet interviennent sur les situations rencontrées des bénéficiaires avec leurs spécificités propres. Cela permet de travailler en transversalité, que les missions soient portées unitairement et de renforcer l'équipe initiale subventionnée par le Plan de Relance. Par exemple, la chargée de projet intervient dans les 2 maisons communautaires. Le Relais santé intervient également dans cet axe-là.

Concrètement, un accompagnement intensif est proposé : un membre de l'équipe (au minimum) est présent quotidiennement au sein des structures communautaires.

Lors d'un début d'accompagnement, le coordinateur rencontre le futur locataire et lui explique notre fonctionnement et les premiers besoins à prioriser. Ensuite, chaque membre de l'équipe le rencontre, principalement en binôme dans un premier temps. L'objectif de ces rencontres est d'augmenter les chances de création de l'accroche et du lien avec au moins un membre de l'équipe. Ensuite, un « référent » est désigné. C'est lui qui sera le garant du fil rouge de l'histoire de vie de la personne et du travail à effectuer même si l'accompagnement peut être délégué aux autres membres de l'équipe.

Chaque travailleur, en fonction de son orientation professionnelle, propose un accompagnement global du locataire et fait valoir les compétences de ce dernier. En fonction de la demande, l'équipe oriente vers la personne la plus à même d'y répondre. Avec le temps, les locataires savent désormais cibler la personne qui peut répondre au mieux à leur demande.

L'équipe accompagne les locataires dans les différentes démarches, effectue des entretiens individuels et communautaires (à raison d'une fois / semaine). La fréquence est variable en fonction

de la situation de l'utilisateur, mais une rencontre locataire-équipe a lieu au minimum 1x/semaine. Chaque membre de l'équipe participe aux tâches quotidiennes, crée du lien avec les locataires et travaille la relation d'aide selon le modèle de la thérapie ACT. Des réunions d'équipe ont lieu toutes les semaines où l'équipe passe en revue les différents locataires et réfléchit sur les l'accompagnement proposé aux locataires la semaine ou à proposer.

Composition de l'équipe

Membres équipe HF	Nombre personne (collaborateurs)	Nombre d'équivalents TP	Remarque (ex. : engagé au sein de l'équipe, associé à l'équipe, ...)	Notes
Coordinateur équipe	1	0,75	Engagé au sein de l'équipe	Mis à disposition par l'asbl SOLAIX. Travail 0.25 ETP également dans un centre ambulatoire spécialisé en assuétudes pour les locataires consommatrices et leur entourage.
Capteur/responsable logement	1	0.8	Associé à l'équipe	Le Capteur Logement capte du logement pour l'ensemble des partenaires du RSLux, avec une priorité pour la recherche de logements HF Non repris dans le case load.
Médecin				
Psychiatre				
Expert réduction risques				
Assistant social	1	0,5	Engagé au sein de l'équipe	Mise à disposition par le CPAS de Bastogne
Educateur	2	2	Engagé au sein de l'équipe	1 ETP est mis à disposition par l'asbl le 210 1 ETP est engagé directement par le RSLux mais dont 0.5ETP est financé par le Plan de Relance et 0.5 financé par le co-subventionnement du FSE depuis le 1 ^{er} septembre 2023.
Infirmier	1	0.8	Associé à l'équipe	Engagé dans le projet Relais Santé. L'entièreté du travail n'est pas destinée au HF. Elle intervient à la demande et selon les besoins rencontrés par l'équipe ou le locataire. Non repris dans le case load.
Psychologue	1	1	Associé à l'équipe	Engagé dans le projet Relais Santé. L'entièreté du travail n'est pas destinée au HF. Elle intervient à la demande et selon les besoins rencontrés par l'équipe ou le locataire. Non repris dans le case load.
Aide familiale				
Coach affiliation				
Job coach				
Pair-aidant				
Bénévole				
Agent administratif	1	0.3	Engagée au sein de l'équipe	N'est pas reprise dans le case load, car s'occupe exclusivement de l'aspect administratif
Autres				

Sources de financement

Entité	Montant annuel	Durée financement	Notes/remarques
Fédéral			
Régional	250.000 euros	1 an	Subvention Plan de Relance
Local (ville)			
Fédération Wallonie-Bruxelles			
Autres	Pour 2023 : 31.660,565 € Pour 2024 : 140.672,07 € Pour 2025 : 103.362,38 €	3 ans	FSE+

Evaluation 2023

17 suivis ont pu bénéficier de l'accompagnement en logement de l'équipe HFLux. Parmi ces 17 suivis, 1 décès est à comptabiliser.

Il apparaît une diminution dans l'ensemble des locataires (20 en 2022 VS 17 en 2023) cependant une augmentation se manifeste en liste d'attente (12 locataires en attente en 2023 vs 4 en 2022).

Le HFLux pourrait augmenter son accompagnement à 29 suivis (17 suivis actifs + 12 en attente), mais les difficultés d'accès à du logement décent et abordable pour le public cible rendent impossible l'activation de l'accompagnement. Le quota de 29 suivis permettrait d'atteindre le case-load de 8 suivis par ETP demandé par le SPW (29 suivis divisés par 3.25ETP = 8.9 accompagnements par ETP).

Il apparaît également un maintien en logement, avec 2 suivis de retour en errance, mais pour lesquels l'accompagnement a été maintenu.

Nombre de suivis HF actuels :

- **Total : 17 suivis pour l'année 2023.**
- **Par équivalent temps-plein : 17 suivis divisés par 3.25 ETP (3.55 -0.3 aide administrative) = 5.2 accompagnements par ETP.**

Profil des locataires actuels

Genre

Hommes	Femmes	x
15	2	

Age

18 - 24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	> 75 ans	Inconnu
1	3	8	4	1			

Familles avec enfants

Nombre de familles monoparentales avec enfants (de – 18 ans) : 0

Nb d'enfants total : 0

Nombre de couples avec enfants de – 18 ans : 0

Nb d'enfants total :

Aucun accompagnement « Famille », toutefois, les missions sont ouvertes à ce public cible.

Nombre d'années sans domicile fixe avant l'entrée dans le projet HF (suivis actuels) :

! Définition « sans-abris » de la FEANTSA

N=17 (du 1/01/2023 au 31/12/2023)

Durée	Nombre	Notes/explications
0-1 an	0	
1-2 ans	1	Jeune de 22 ans dans le projet depuis le début de la maison TEMPO (axe communautaire) dont les critères d'inclusion au niveau de l'errance n'étaient pas aussi précis. Il est toujours dans le projet HFLux.
2-5 ans	15	Majorité des locataires se situant dans la tranche 24-54 ans.
5-10 ans	0	
10-15 ans	0	
>15 ans	0	
Inconnu	1	Passation de suivi entre HF Namur et le HFLux au sein d'un milieu carcéral. Les données d'errance avant son entrée en projet dans le HF Namur est inconnu.

Indications sur l'état de santé mentale et sur les addictions de la personne à l'entrée dans le projet (sur les suivis actuels):

	Pas présent	Présent
Addiction (N=17)	1	16
Problème de santé mentale (N=17)	8	9
Cumulation addictions + problèmes de santé mentale (N=17)	8	9

Provenance des logements (suivis actuels) :

Secteur	Nombre/ proportion	Notes (accords spécifiques, ...)
Secteur privé	6	5 privés et 1 opérateur secondaire – 5 lits / 4 chambres.
AIS	1	Logement d'occupation précaire pour ensuite aboutir sur un contrat de bail classique si bonne stabilisation du locataire.
Logement social (public)		
CPAS	1 (+2)	Logement communautaire de 4 lits mis en place pour le CPAS de Bastogne en collaboration avec le HFLux (+2 en convention avec le CPAS d'Arlon en devenir)
Autres (logements modulaires, etc.)		

Sortie du projet HF

Aucune sortie de projet volontaire n'est à comptabiliser pour l'année 2023. Un décès est cependant à comptabiliser en tant que sortie de projet.

Parmi les 17 suivis, 13 sont en logement, 2 sont retournés en errance mais l'accompagnement continue, 1 est incarcéré et 1 est décédé. Tous désirent continuer à bénéficier de l'accompagnement du HFLux, car les liens persistent au-delà du logement.

2. Capteur Logement

-----Historique du projet-----

Lors de la naissance du Relais Social Intercommunal de la province de Luxembourg (RSLux), le 1^{er} novembre 2021 (agrément le 24.06.2021), les partenaires ont très vite mis en évidence la difficulté majeure de trouver du logement pour des personnes en situation de grande précarité et/ou d'exclusion sociale, sans chez-soi, sans-abri.

Ces différents partenaires (46 en 2023) mettent en avant la difficulté de l'accès au logement privé pour le public cible et les familles nombreuses. Les prix des loyers sont élevés, nombreux sont les gîtes et résidences de tourisme et l'accessibilité est rendue difficile. Le RSLux couvre un territoire de 4.459 km², pour une population de 286.685 habitants, réparti sur 44 communes et 5 arrondissements administratifs.

La mise en place du projet « Capteur logement » permet l'intervention d'un acteur transversal pour la province qui peut solliciter et prospector les propriétaires privés.

-----Rôle et missions-----

Le rôle du Capteur logement est de trouver des logements décents, aux normes, et accessibles financièrement qui acceptent le public en grande précarité. La capteuse logement est chargée d'effectuer des recherches de logements, de rencontrer les propriétaires et de « casser » les stéréotypes liés au public en grande précarité tout en développant un réseau de propriétaires prêts à collaborer avec le réseau.

Il joue un rôle de médiateur et de facilitateur entre les propriétaires et le public issu des associations partenaires. Il accompagne les deux parties jusqu'à la réalisation du bail et veille à être un interlocuteur en cas de difficultés éventuelles.

Au-delà de son rôle essentiel de prospection de logements privés, il est aussi un facilitateur dans la mise en place de partenariats avec des opérateurs publics et privés sur le territoire provincial.

La capteuse logement collabore activement avec le projet Housing First Luxembourg et avec les différents opérateurs qui accompagnent déjà les personnes vers le logement, comme les maisons d'accueils, les APL de la province, plus largement avec le secteur de la santé - santé mentale, mais aussi avec toutes les associations, partenaires du RSLux, en lien avec un public en difficulté de logement (sans logement ou mal logé). Il a un rôle central dans la prise en charge du sans-abrisme, mais aussi, à titre préventif il permet à des personnes menacées d'expulsion de retrouver, rapidement, un logement.

Le territoire d'action étant étendu (Province de Luxembourg), il doit développer des partenariats locaux qui viennent le soutenir dans la réalisation du travail.

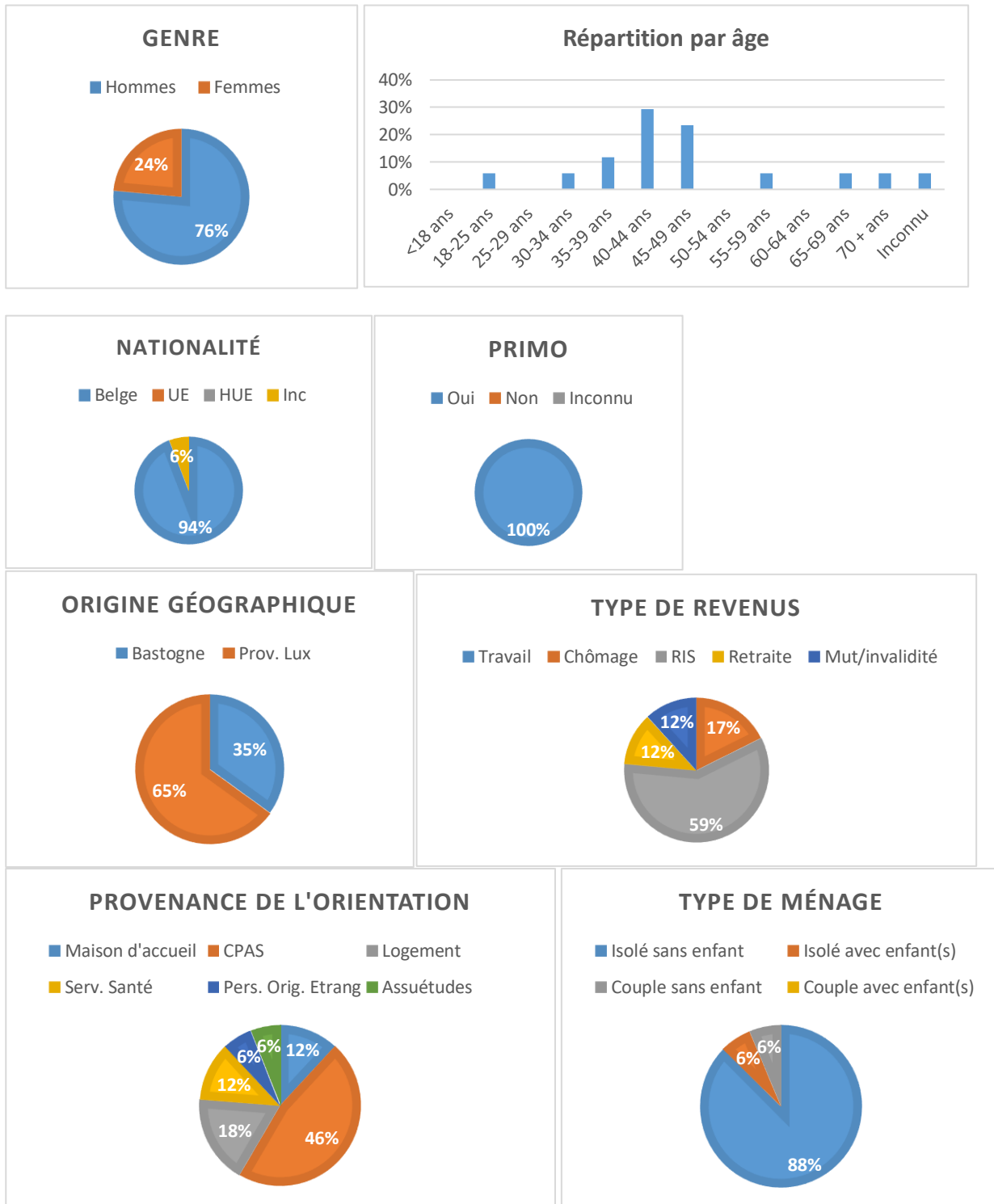
-----Statistique-----

En 2023, la Capteuse logements a reçu 40 candidatures pour 16 logements captés. Toutefois, seules 31 candidatures ont pu être acceptées, car 7 logements se sont retirés en dernière minute (3 logements (pour 3 chambres) ont été loués par le propriétaire avant les visites « capteuse », 1 propriétaire de 2 logements a changé d'avis (il ne voulait plus louer aux personnes sans chez-soi), 1 propriétaire a discriminé le locataire pressenti, 1 propriétaire est « aux abonnés absents »).

Bien finaux : 9 logements, pour 17 chambres, se sont soldés par une entrée en logement durable : 15 dans le parc privé et 2 avec l'Agence immobilière sociale nord Luxembourg. Ces chiffres représentent 17 personnes adultes et 2 enfants relogés.

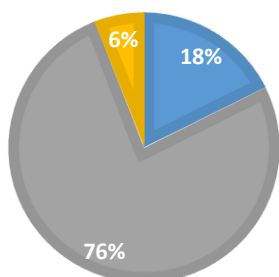
Le travail de la capteuse est principalement orienté pour le Housing First.

Profil des bénéficiaires ayant intégrés un logement (N = 17) :



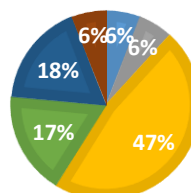
LOGEMENT ANTÉRIEUR

■ Locataire ■ Propriétaire ■ Autre ■ Inconnu



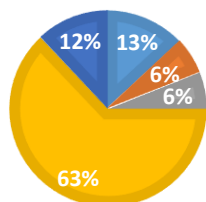
SITUATION LOGEMENT

■ Privé ■ Social ■ Transit/insertion
 ■ Rue ■ Héberg. Urg ■ Maison Accueil
 ■ Fam/Tiers ■ Institution

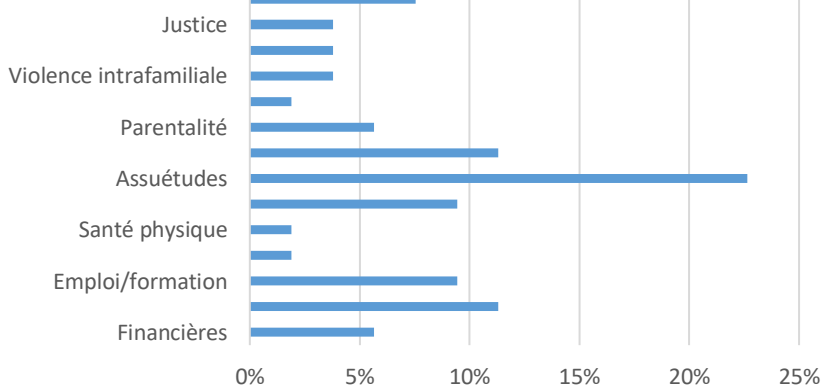


DIFFICULTÉS DE LOGEMENT

■ Rupture familiale ■ Insalubrité ■ Inadapté
 ■ Sans logement ■ Inconnu



Difficultés



Forces et faiblesses en Province de Luxembourg

✓ Forces

- Dynamique positive de travail de réseau et de collaborations en province de Luxembourg ;
- Volonté de collaborations de certaines agences immobilières sociales et de sociétés de logements publics ;
- Connaissance de l'étendue du territoire ;
- Partenariat avec certaines agences immobilières ;

- Mise en place de l'équipe Housing Led ;
- Convention et structures mises en place.

✓ Faiblesses

- Raréfaction de biens en location en province de Luxembourg ;
- Proximité avec le Luxembourg ;
- Prix des loyers extrêmement élevés (1.000 € pour un appartement 1 chambre à Arlon) ;
- Bâtiments énergivores qui nécessitent de nombreuses réparations ;
- Etendue du territoire à couvrir - mobilité ;
- Subventionnement des frais de déplacements ;
- Manque de partenariat avec les différentes S.L.S.P. ;
- Augmentation des discriminations de la part des propriétaires ;
- La frontière avec la légalité qui s'amenuise (P.E.B., salubrité, ...) ;
- Accès à la mobilité compliqué pour le public-cible.

-----Perspectives 2024-----

- Augmenter les partenariats avec les différents acteurs du logement ;
- Mise en place d'un label « capteur » ;
- Palier aux problèmes de mobilité en zone rurale avec les acteurs de la mobilité (projets Auto 5) ;
- Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt d'appliquer des loyers modérés ;
- Développer les partenariats avec les A.I.S. ainsi que les S.L.S.P. ;
- Renforcer les rencontres et partenariats avec les agences immobilières ;
- ...

-----Conclusions-----

L'année 2023 a été riche en rencontres et en expériences, la volonté de la capteuse étant d'agrandir ses partenariats avec les différents acteurs du logement.

Toutefois, la capteuse logement a été confrontée à des difficultés majeures en 2023, comme :

- ✓ La raréfaction des biens de qualité à prix décent ;
- ✓ Le changement de position de certains propriétaires, alors que les démarches étaient engagées avec les futurs locataires et qu'un avis favorable avait été donné ;
- ✓ Le retrait de biens octroyés à la capteuse parce que le propriétaire décide de louer de son côté, sans l'en avertir ;
- ✓ Le temps passé sur les routes de la province qui diminue fortement la capacité de captation des biens (Pour rappel, la province du Luxembourg s'étend sur 4.500 Km²) ;

L'enveloppe financière couvre majoritairement les frais de personnel. Le solde restant (minime) couvre les frais de déplacements pour mission. En 2024, Le RSLux ne bénéficiant pas d'enveloppe complémentaire sur laquelle allouer les frais kilométriques de la capteuse logement, il sera difficile de continuer à financer les déplacements.

Le financement pérenne du subside et une augmentation de l'enveloppe financière permettra de stabiliser le projet et d'ouvrir des perspectives à long terme.

L'année 2024, outre la continuité de la captation de logements sur l'ensemble du territoire provincial, la capteuse tentera d'augmenter le parc locatif privé de façon pérenne en sensibilisant, communiquant et en accompagnant les propriétaires.

3. Relais Santé

-----Historique du projet / Objectifs-----

Le Relais Santé intègre les **projets spécifiques** du Relais Social intercommunal de la Province de Luxembourg (RSLux) à partir du **01/09/2023**.

Il a pour objectif principal de **faciliter l'accès aux soins de santé physique et/ou de santé mentale**. A la demande d'un partenaire du RSLUX, une psychologue et/ou une infirmière vont à la rencontre des personnes en situation de précarité et d'exclusion sociale, afin de leur proposer une prise en charge adaptée à leur(s) difficulté(s) et à leur(s) besoin(s). Le relais santé est une **avant-première ligne de soin**, un relais vers d'autres associations/institutions qui pourront offrir un accompagnement à plus long terme.

L'équipe est composée **d'une psychologue à temps plein** et d'une **infirmière à 4/5 temps**. Elle parcourt toute la province de Luxembourg, c'est-à-dire un territoire de 4.459 km².

-----Rôle et missions-----

Le RSté travaille sur deux axes: l'un axé sur les usagers, l'autre sur les équipes partenaires du RSLux.

Le Rsté intervient, majoritairement, à la demande d'un tiers. Les missions envers les usagers sont de se rendre sur le terrain, dans le milieu de vie des personnes concernées et de les rencontrer, même s'il n'y a pas de demande d'aide spécifique de la part de la personne rencontrée.

La première mission est de travailler l'accroche, de créer le **lien** avec l'utilisateur afin de pouvoir **évaluer** la situation d'un point de vue **bio-psycho-social**. Cette évaluation est une étape importante pour pouvoir **relayer** l'utilisateur vers un service de **1^{ère} ligne de soins** ou vers un autre service plus adapté aux besoins de l'utilisateur. Dans certaines situations, l'équipe peut **accompagner** l'utilisateur dans ses démarches (prendre rendez-vous, accompagner au 1^{er} rendez-vous, ...).

Lorsqu'un service de 1^{ère} ligne se met en place, l'équipe fait le relais d'informations entre l'utilisateur et ce dernier.

- Pour les équipes d'intervenants sociaux, le Rsté les **accompagne** dans des situations difficiles, de crise ; propose des **pistes d'actions** et une **participation aux réflexions**. Il peut être un **médiateur entre l'utilisateur et l'équipe**.
- Le Rsté propose de répondre aux demandes individuelles des usagers ou des intervenants sociaux partenaires du RSLux, mais preste également des permanences dans les maisons d'accueil et accueil de jour/nuit.

Les rôles du Rsté sont les suivants :

- La psychologue : lors des premières rencontres avec l'utilisateur, la psychologue effectue une **anamnèse bio-psycho-sociale**. Cette anamnèse a pour objectifs

- De comprendre la situation de la personne et les facteurs à l'origine de la situation et du maintien de celle-ci ;
 - De mettre en évidence le besoin rencontré par l'utilisateur (le partenaire, le proche ou l'utilisateur). Après cette ou ces rencontres, la psychologue peut proposer un **soutien**, une **écoute dans l'attente d'une orientation dans le réseau**. Dans le cadre de situation spécifique, la psychologue peut être amenée à faire de la **psycho-éducation** ;
 - Participer aux réunions d'équipe chez les partenaires pour éclairer ses derniers sur les possibilités de prise en charge et de suivi de l'utilisateur.
- **L'infirmière** : va également réaliser une **anamnèse** axée sur la **santé physique** de l'utilisateur. Selon les besoins et les priorités discutés avec le bénéficiaire, l'infirmière les **relayera** vers les services de soins ou peut également **apporter les premiers soins** selon l'urgence (soins de plaie simples, ...). L'infirmière a également la mission de prodiguer des **conseils santé**, de faire la **prévention** et de la promotion à la santé.
 - Enfin, selon leurs spécificités, la psychologue et l'infirmière peuvent proposer des animations et/ou des ateliers à des groupes d'utilisateurs.

-----Statistique-----

Du 01/09/23 au 31/12/23, l'équipe du Relais Santé a ouvert 78 dossiers. De ces 78 dossiers, 34 dossiers sont traités par le volet santé mentale, 32 dossiers par le volet santé physique et 12 dossiers sont en commun.

Pour chaque suivi, des données ont été relevées concernant le public (sexe, âge, nationalité, origine géographique, provenance du service, leur ménage et leur revenu), le type de logement, les difficultés de logement, les difficultés rencontrées, les orientations, les types d'interventions et le nombre de dossiers clôturés. Les résultats de ces données se présentent en Annexe : Relais Santé.

-----Forces et faiblesses en Province de Luxembourg-----

✓ Forces

- Service gratuit qui s'étend sur toute la Province de Luxembourg ;
- Bon démarrage du service : des demandes dès les premières présentations du Rsté aux partenaires ;
- Service répondant à un réel besoin dans la Province de Luxembourg ;
- Disponibilité de l'équipe et sa réactivité pour chaque demande ;
- Flexibilité de l'équipe et adaptation aux situations diverses rencontrées ;
- Des partenariats ont pu se créer dès la mise en place du Rsté avec certains services de 1^{ère} ligne (exemple : Solaix, ...) ;
- Expériences professionnelles antérieures ;
- Inexistence d'un service d'avant-première ligne de soins en province de Luxembourg ;
- Collaborations avec le psychiatre de l'asbl le 210 (psychiatre référent pour le Relais Santé).

✓ Faiblesses

- Le manque de personnel : 1,80 ETP pour la totalité du territoire : surcharge de travail

- très vite atteinte ;
- Méconnaissance du réseau en santé mentale ;
- Nouveau service dans la province : une mauvaise compréhension sur les missions du Rsté s'est manifestée par les partenaires et les services de 1^{ère} ligne ;
- Méconnaissance de problèmes spécifiques liés au public-cible (exemples : auto-exclusion, ...) ;
- Au début du projet, il y avait une méconnaissance des partenaires et du réseau du RSLux de la part des travailleuses.

✓ Opportunités

- Subvention pour le projet « Rsté » jusqu'au 31/03/24 ;
- Soutien de l'assemblée générale du RSLux ;

✓ Menaces

- Pénurie de métiers et de moyens dans le domaine de la santé pour toute la Province de Luxembourg et dans les provinces limitrophes : médecins traitants et spécialisés, places limitées dans les hôpitaux psychiatriques, RDV pour des examens dans des délais lointains ;
- Pénurie de psychologues et d'infirmières dans la province -> grosse difficultés de recrutement ;
- Les nombreux et longs déplacements dans la province avec un véhicule personnel ;
- Administratif assez conséquent.

Perspectives 2024

- Pérenniser le projet ;
- Agrandir l'équipe ;
- Etablir des collaborations avec des maisons médicales, médecins généralistes ; le réseau de santé mentale de la province ; d'autres intervenants sociaux ;
- Continuer la présentation de notre service aux partenaires restants du RSLux ainsi qu'aux nouveaux;

Conclusions

Le projet Relais Santé a eu un démarrage fulgurant, avec une demande accrue pour un soutien psychologique. Les partenaires du RSLux ont accueilli à bras ouverts le projet et ont fait appel rapidement.

Le Relais Santé a répondu présent à un besoin existant dans la province de Luxembourg. Cette dernière étant très grande et les demandes nombreuses, il serait nécessaire que l'équipe du relais santé s'agrandisse, afin de répondre au mieux aux besoins de la population en situation de précarité et aux nombreuses demandes des intervenants sociaux partenaires du RSLux.

Le Rsté est donc dans un bel essor et espère pouvoir continuer le projet dans les meilleures conditions possibles.

4. Dénombrement

Texte issu du communiqué de presse de la Fondation Roi Baudouin.

----- Historique du projet -----

En Belgique et en Europe, la problématique du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi constitue un enjeu sociétal majeur. En juin 2021, la Belgique a signé la [Déclaration de Lisbonne](#), s'engageant ainsi à mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030, grâce à des mesures politiques structurelles. La Déclaration souligne l'importance de fonder ces mesures sur des données fiables, afin de permettre une mise en oeuvre optimale des politiques.

Pour la quatrième année consécutive, la Fondation Roi Baudouin a soutenu les équipes de recherche UCLouvain CIRTES et LUCAS KU Leuven dans la réalisation de nouveaux dénombrements des personnes sans-abri et sans chez-soi fin 2023. Ces dénombrements 'point-in-time' ont été menés dans 11 communes de l'arrondissement Mons-Borinage, à La Louvière, ainsi que dans 34 communes de la province de Luxembourg, grâce à un co-financement de la Région wallonne. En Flandre, des dénombrements similaires ont eu lieu à Anvers, Gand et Louvain.

Depuis 2020, la Fondation Roi Baudouin collabore étroitement avec des équipes de recherche afin de réaliser des dénombrements réguliers et uniformes dans les différentes régions.

Ces dénombrements ont pu voir le jour grâce au courage politique et à la collaboration des autorités locales concernées. Le sans-abrisme et l'absence de chez-soi constituent une problématique complexe aux multiples facettes, influencée non seulement par le contexte local, mais aussi et surtout, par les contextes et politiques aux niveaux régional, fédéral, européen et international. Malgré cette complexité, **58 villes et communes** ont exprimé la volonté de cartographier le sans-abrisme et l'absence de chez-soi sur leur territoire afin d'améliorer leurs politiques. Nous tenons à remercier ces autorités locales, ainsi que les **293 organisations participantes** pour leur engagement et leur implication.

----- Objectif -----

Collecter des données claires et comparables sur l'ampleur du phénomène et sur le profil des personnes concernées. De telles données sont en effet essentielles pour élaborer une politique efficace de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

----- Statistiques -----

Les résultats de la province de Luxembourg se trouvent en annexe. La majorité de ces résultats ne diffèrent pas des autres dénombrements. Toutefois, quelques chiffres importants :

- 1021 adultes et 373 enfants ;
- 101 associations participantes ;
- 34 communes /44 ont participé ;
- Particularité du dénombrement en milieu rural, 10,2% des personnes sans-abri et en absence de chez soi concernent des travailleurs pauvres ;
- Plus d'1/4 de personnes sont hébergées chez des tiers ou en logement non conventionnel ;
- 72,3 % des personnes recensées sont de nationalité belge ;
- Les jeunes de 18 à 25 ans représentent 20% de l'échantillon ;
- Plus d'1/4 des personnes a une durée d'errance de plus de 2 ans ;
- 12,8% des personnes ont le profil Housing First.

Sur la base des dénombrements uniformes organisés au cours des quatre dernières années (dans **227** villes et avec l'aide de **900** organisations participantes), les équipes de recherche ont réalisé des extrapolations pour la Wallonie, la Flandre et la Communauté germanophone

- En Wallonie, on estime à **19.055** le nombre de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi : **14.342** adultes et **4.713** enfants (24,7 %).

- En Flandre, on estime à **19.479** le nombre de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi : **13.533** adultes et **5.946** enfants (30,5 %).

- En Communauté Germanophone, **192** personnes sont concernées : **131** adultes et **61** enfants (31,7 %).

Le pourcentage de **mineurs** accompagnés de leurs parents est de **27,7 % en moyenne**. Ces enfants sont directement concernés par la situation de logement de leurs parents. Ils se retrouvent principalement dans des situations d'hébergement d'urgence ou temporaire (42,3 %), chez des proches (27,6 %), dans des logements menacés d'expulsion (13,6 %). Même s'ils ne dorment pas à la rue, leur situation de vie est très instable.

Sans-abrisme et absence de chez-soi = exclusion du marché du logement

Les dénombrements révèlent non seulement les personnes en situation de **sans-abrisme**, mais aussi celles concernées par **l'absence de chez-soi** : toutes ces personnes ont en commun d'être exclues du marché du logement.

Les personnes que nous voyons dans **l'espace public** ne constituent que **la partie émergée de l'iceberg**. Dormir à la rue, dans un hébergement d'urgence ou dans un espace non conventionnel (tente, voiture, squat, etc.) est une réalité en Belgique. Bien que cela soit surtout le cas dans les grandes villes, ce phénomène est présent partout.

La part la plus importante des personnes est contrainte de passer la nuit chez des amis ou des membres de leur famille - un phénomène qui touche plus souvent les femmes et les jeunes adultes.

Résultats des dénombrements à La Louvière, dans la province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Mons-Borinage

Lors des trois dénombrements 'Point-in-time' réalisés fin 2023 en Wallonie, **3.255** personnes ont été dénombrées au total : **2.514** adultes et **741** enfants.

À **La Louvière**, dans 34 des communes de la **province de Luxembourg** et dans 11 communes de **l'arrondissement Mons-Borinage** il s'agit de respectivement de **524**, **1.394** et **1.337** adultes et enfants.

Conclusions communes aux différents dénombrements :

- **33,5 %** des personnes dénombrées sont des **femmes**. Ces femmes passent principalement la nuit dans des structures d'hébergement temporaires, chez des membres de leur famille ou des amis. Elles sont *de facto* moins visibles. Elles sont souvent en situation d'errance depuis moins longtemps que les hommes.

- La moitié des femmes dénombrées ont des **enfants qui partagent leur situation de logement**. Lorsque des enfants sont impliqués, les femmes séjournent dans 40 % des cas dans un centre d'accueil résidentiel ou dans une structure d'hébergement temporaire.

- La situation de santé des femmes sans enfants est comparable à celle des hommes.

Un lien évident entre sans-abrisme/absence de chez-soi et santé :

- Moins qu'un tiers des personnes dénombrées ne présenteraient **aucun problème de santé**.

- Près d'un tiers des personnes présentent des suspicions de **problèmes de santé mentale** (29,2 %) et **d'addiction** (28,7 %). Pour 7 % des personnes dénombrées, **un handicap mental** est soupçonné. Pour 39 % des personnes dénombrées, une suspicion de problématiques de santé multiples existe.
- Tant les personnes ayant des **troubles de santé mentale** que celles confrontées à des **addictions** ont plus souvent la nationalité **belge** et sont surreprésentées dans la catégorie d'âge **30-50 ans**. Au moins 30 % d'entre elles séjournaient, le jour du dénombrement, **chez des amis ou dans leur famille**.
- Plus de la moitié des personnes ayant des assuétudes sont en situation d'errance depuis **plus d'un an**. Dans 30 % des cas, il s'agit d'une errance de **plus de deux ans**.

Le sans-abrisme et l'absence de chez-soi ne sont pas des phénomènes typiquement urbains :

- 8 % de l'ensemble des personnes dénombrées vivent dans des **communes de moins de 15.000 habitants**. Environ 30 % vivent dans des communes et villes comptant entre **15.000 et 50.000 habitants**.
- Environ **1 personne sans-abri sur 6** dort dans l'espace public dans une commune ou une ville de moins de 50.000 habitants.

Retrouvez tous les résultats et chiffres des dénombrements dans chaque ville sur
<https://kbs-frb.be/fr/denombrements-sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi>

8. Conclusions Générales

L'année 2023 a été très dense, de nombreux projets ont vu le jour, d'autres ont dû faire évoluer leurs missions pour s'adapter aux réalités du terrain, aux financements et aux besoins rencontrés par les partenaires.

Cette évolution rapide ne s'est pas fait sans difficultés, notamment dans le recrutement de personnel, la charge de travail et l'adaptation continue des équipes dans un environnement professionnel restreint (2,5 bureaux).

L'année 2024 devrait être, nous l'espérons, plus sereine et surtout dans de meilleures conditions d'infrastructures (un déménagement est prévu en juin 2024).

Avec cette évolution et au regard d'une analyse SWOT, les forces, faiblesses, menaces et opportunités peuvent être identifiées. Ces différents éléments sont à prendre en compte dans les années à venir. L'analyse s'effectue à trois niveaux : institutionnel, de réseau et en rapport avec les projets développés par le RSLux.

FORCES

Au niveau institutionnel :

- ✓ Des membres impliqués au sein des différentes instances ;
- ✓ Un soutien très important du comité de gestion ;
- ✓ Une équipe motivée et enthousiaste ;
- ✓ Les relations d'aide et de soutien de la part des autres Relais sociaux wallons et surtout du RSBW qui partage les mêmes réalités ;
- ✓ Une visibilité et une (re)connaissance du RSLux, par le réseau, de plus en plus grande ;
- ✓ Les connaissances de la thématique de la grande précarité et de l'exclusion sociale ;
- ✓ La Fédération des Relais Sociaux.

Au niveau du Réseau :

- ✓ 34 partenaires dont le nombre ne cesse d'augmenter ;
- ✓ Un réseau solidaire, motivé et enthousiaste dans la lutte contre la grande précarité qui n'hésite pas à « payer » de leur institution pour atteindre les objectifs et collaborations ;
- ✓ Le soutien d'opérateurs clés dans la mise en place du RSLux, comme les maisons d'accueil, ... ;

Au niveau des projets :

- ✓ La création de projets à partir des besoins du réseau, des partenaires, en co-construction : projet SAT, Relais Santé, coaching, dénombrement, Territoires zéro sans-abrisme,
- ✓ Elargissement des compétences de l'équipe Housing First du plan de relance vers le Housing Led par la subvention FSE+.

FAIBLESSES

Au niveau institutionnel :

- ✓ Nouvelle structure qui doit se positionner dans un cadre institutionnel plus étendu ;
- ✓ Une équipe limitée pour gérer la coordination des services et les appels à projets (1.5 ETP), malgré un territoire de 4.500 km² ;
- ✓ Le financement du RSLux, notamment l'enveloppe projets et frais de fonctionnement ;
- ✓ L'absence de financement « Relais Santé », « Capteur logements », « chargé de projets » et « Plan Grands Froids », à l'inverse des Relais sociaux urbains ;
- ✓ Emplois précaires dû aux subventions facultatives ou aux financements temporaires (Plan de Relance) ;
- ✓ Difficultés de recrutement +++.

Au niveau du Réseau :

- ✓ L'étendue du territoire et le manque de mobilité ;
- ✓ Le manque de structures d'urgence (1 ABN ouvert 8 mois/an et l'absence d'hébergement d'urgence) et de certains services spécifiques (psychiatrie, médecine générale, ...), Dispositif d'urgence sociale.

Au niveau des projets :

- ✓ « Bricolages institutionnels » ;
- ✓ De nombreux appels à projets rentrés pour peu de projets élus et très énergivores ;
- ✓ Des projets qui doivent s'adapter au territoire de la province avec une perte de temps très importante dans les déplacements ;
- ✓ Le peu de logements disponibles à des prix abordables pour les personnes en grande précarité ;
- ✓ La précarité peu visible qui demande des méthodes d'action « aller-vers », afin de ne laisser personne sur le chemin ;
- ✓ Un temps de travail important pour de « petits » résultats.

OPPORTUNITES

Au niveau institutionnel :

- ✓ La création du Relais social et la collaboration avec de nombreux et nouveaux partenaires ;
- ✓ Une équipe grandissante avec des personnes de qualité d'horizons divers ;
- ✓ Le déménagement dans des locaux plus appropriés.

Au niveau du Réseau :

- ✓ Des nouvelles thématiques de travail issues du réseau ;
- ✓ Une volonté de développer l'offre de services et de combler les manques ;
- ✓ Les collaborations actuelles et à venir.

Au niveau des projets :

- ✓ Des perspectives positives ;
- ✓ L'ouverture d'un dialogue avec la Région ;
- ✓ Certains territoires de la province encore « vierge » dans la mise en place de projets dédiés spécifiquement au public en grande précarité et en exclusion social ;
- ✓ Le FSE+ concernant le projet Ancrage Housing First / Housing Led et la subvention de la « loterie nationale » pour l'implémentation de nouvelles trajectoires Housing First ;
- ✓ Le dénombrement qui a visibilisé l'invisible ;
- ✓ La connexion entre les différents projets menés par le RSLux et le développement d'un processus en continuité : de la rue à l'hébergement d'urgence vers le Housing first – Housing Led et le capteur logement ;
- ✓ L'adaptation de projets connus et ayant fait leurs preuves dans les Relais sociaux urbains (HF, Capteur, Relais Santé, ...) au territoire rural.

MENACES

Au niveau institutionnel :

- ✓ Le manque de coordination adjointe et d'un chargé de projets/recherche ;
- ✓ Les financements incertains ;
- ✓ Les contrats précaires entraînant la perte de travailleurs ;
- ✓ L'absentéisme.

Au niveau du Réseau :

- ✓ La multiplicité des partenaires dont les besoins et attentes peuvent être différents et les difficultés à coordonner ;
- ✓ Le nombre important de réseau existant sur la province et la multiplicité de réunions portant sur des thèmes similaires.

Au niveau des projets :

- ✓ Les grandes difficultés de recrutement en province de Luxembourg ;
- ✓ Les recrutements très difficiles, car peu de personnes expérimentées dans le domaine de la grande précarité et de l'exclusion sociale ou alors avec de nombreuses années d'ancienneté qui ne rentrent pas dans les budgets alloués ;
- ✓ L'épuisement des équipes qui, sur le long terme, devront travailler sur l'étendue du territoire avec une équipe restreinte. Le manque de financement et le coût élevé des frais de déplacements ne permettent pas l'engagement de personnel supplémentaire, ce qui peut se faire quand le territoire à couvrir est plus petit et bien desservi par les transports en commun.

9. Annexes

Annexe RSLux

----- Assemblée Générale-----

Ordre du jour du 16 février 2023

1. Approbation du PV de l'AG du 24 février 2022 ;
2. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs ;
3. Modifications Mandats : Anne-Sophie CHARNEUX – Claudine HENRY – Stéphanie BRAUN – Léon PIROT
4. Présentation et approbation des demandes d'adhésion ;
5. Projets :
 - a. Housing First
 - b. Projets subventionnés en 2023
 - c. Communes sinistrées
 - d. Capteur logement
 - e. Subvention facultative – Relais Santé
 - f. Dénombrement
6. Présentation et approbation du budget 2023 RSLux ;
7. Divers.

Ordre du jour du 14 novembre 2023

1. Approbation du PV de l'AG du 16 février 2023 ;
2. Présentation du Relais Santé ;
3. Présentation de la chargée de projets ;
4. Retours sur les appels à projets :
 - a. Territoire Zéro Sans-abrisme ;
 - b. Achats de bien immobilier pour le Housing First ;
 - c. Dénombrement ;
 - d. Coaching en santé mentale ;
5. Validation du rapport d'activités 2022 ;
6. Démissions et admissions des membres ;
7. Composition de l'Organe d'administration ;
8. Relais Social – Vote sur l'approbation du budget 2024 ;
9. Divers.
 - a. Locaux 2024

----- Organe d'administration-----

Ordres du jour :

Le 16 février 2023

1. Approbation du PV de l'OA du 24 février 2022 ;
2. Présentation des comptes 2022 ;
3. Modifications Mandats : Stéphanie BRAUN – Léon PIROT
4. Demandes d'adhésion ;
5. Divers.

Le 14 novembre 2023

1. Approbation du PV de l'OA du 16 février 2023 ;
2. Ratification des décisions du Comité de gestion ;
3. Ratifications des engagements Relais Santé – Chargée de projet ;
4. Budget 2023 – Etat des lieux – Modifications budgétaires ;
5. Validation des projets 2024 – Enveloppe Relais Social ;
6. Budget 2024 – Modification ONSS ;
7. Gestion journalière et pouvoir de représentation – Sandrine CONRADT ;

- 8. Démissions, remplacements et admissions des membres ;
- 9. Divers.
 - b. Locaux 2024
 - c. Interpellation des APL

-----Comité de gestion-----

Ordres du jour :

16 février 2023

1. Approbation du PV du CG du 14.11.2022
2. Approbation du PV du CG extraordinaire du 22.12.2022
3. Clôture des comptes 2022 – Surplus 2022 Housing First
4. CA/AG
5. Appel à projets 2024
6. Mise au vert du 24 mars 2023
7. Divers :
 - a. Comité de concertation
 - b. Réserve de recrutement Relais Santé
 - c. Capteur Logement – Fond de garantie locative
 - d. Indemnités kilométriques

24 mars 2023 – Mise au vert

Positionner le relais après un an de fonctionnement et réflexions sur le long terme.

19 avril 2023

1. Appel à projets 2023 et 2024
2. Plan d'actions 2024 - 2025
3. AG de la CLA
4. Divers

07 juin 2023

1. Approbation du pv du 24 mars 2023 (mise au vert)
2. Approbation du pv du 19 avril 2023
3. Rapport d'activités 2022
4. Modifications budgétaires 2023
5. Contrats de travail
6. FSE+
7. Plan d'actions 2024 – 2025
8. Divers

12 juillet 2023

1. Approbation du pv du 16/02/2023
2. Approbation du pv du 07/06/2023
3. Retour sur la rencontre avec Mme Dupriez du 10/07/2023
4. Appel à projets « Territoire zéro sans-abrisme »
5. Appel à projets « Achat de biens immobiliers pour personne HF/HL »
6. Divers

31 juillet 2023 – CG Extraordinaire
Situation d'un membre du personnel

04 août 2023 – CG Extraordinaire
Candidature pour l'appel à projets « Achat de biens immobiliers destinés à du logement en faveur des personnes suivies par les équipes Housing First / Housing Led »

13 septembre novembre 2023

1. Appel à projets « Territoires Zéro sans abris »
2. Engagement de 2 psychologues (Relais Santé et Housing First)
3. Dénombrement
4. Divers

14 novembre 2023

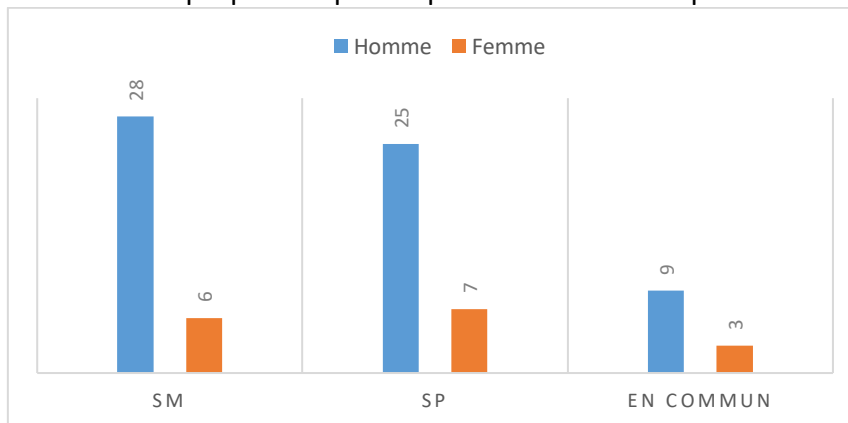
1. Approbation du PV du 13 septembre 2023 ;
2. Ratification des décisions du Comité de gestion ;
3. Ratifications des engagements Relais Santé – Chargée de projet ;
4. Budget 2023 – Etat des lieux – Modifications budgétaires ;
5. Validation des projets 2024 – Enveloppe Relais Social ;
6. Budget 2024 – Modification ONSS ;
7. Gestion journalière et pouvoir de représentation – Sandrine CONRADT ;
8. Démissions, remplacements et admissions des membres ;
9. Divers.
 - b. Locaux 2024
 - c. Interpellation des APL

Annexe : Les statistiques du Relais Santé

DESCRIPTION DU PUBLIC

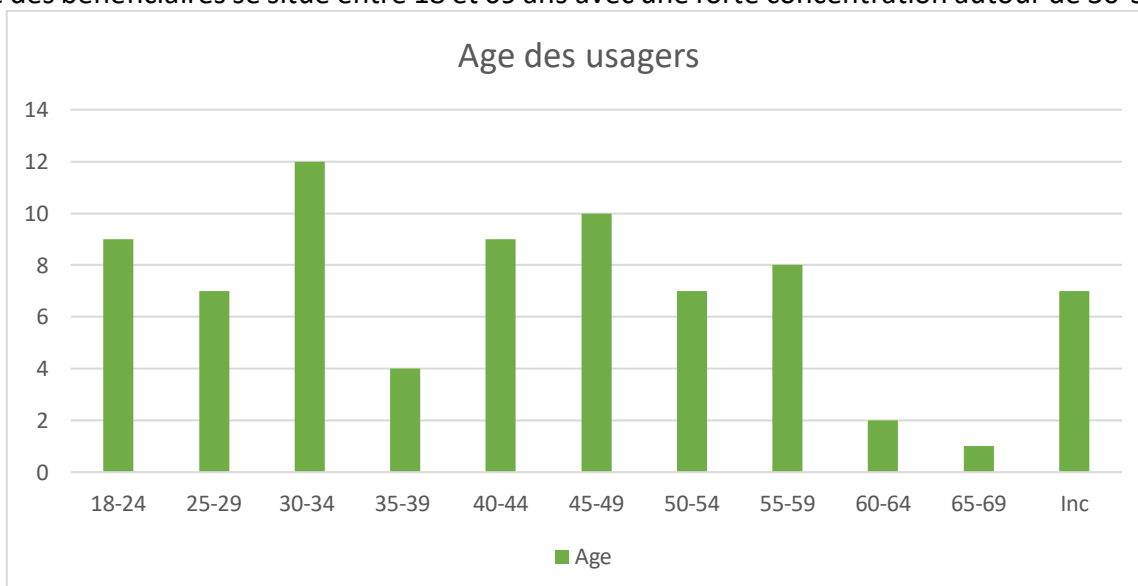
1. Sexe

De nos suivis, nous avons une proportion plus importante d'homme que de femme.



2. Age

L'âge des bénéficiaires se situe entre 18 et 69 ans avec une forte concentration autour de 30-34 ans.



3. Nationalité

Nous avons **62** usagers de nationalité **belge** – **3** usagers de **l'union européenne** – **6** usagers **hors** de l'union européenne avec titre de séjour ou inconnu – **6** de nationalité **inconnue**.

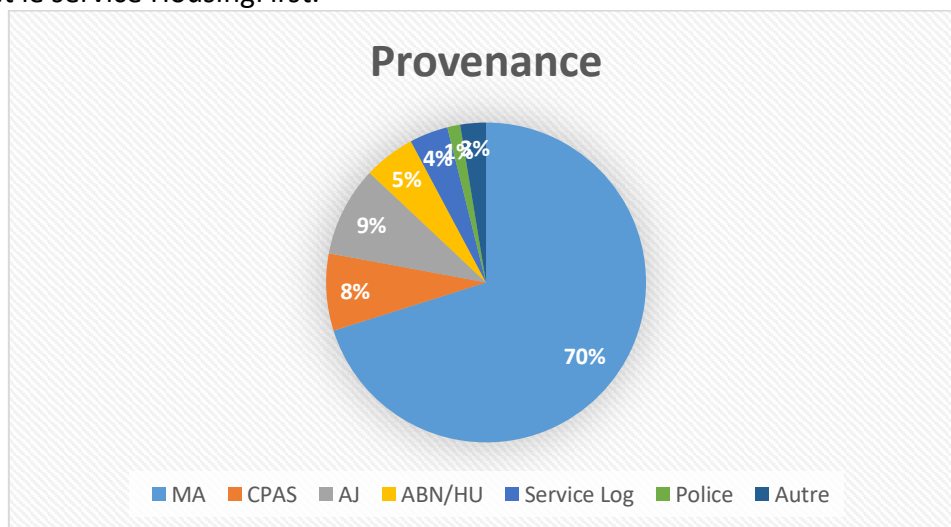
4. Origine géographique

Origine géographique	Nombre
Bastogne	14
Province de Luxembourg	58

Région Liège	2
Région Mons	1
Région Namur	1
Autre zone géographique	1 (Canada)

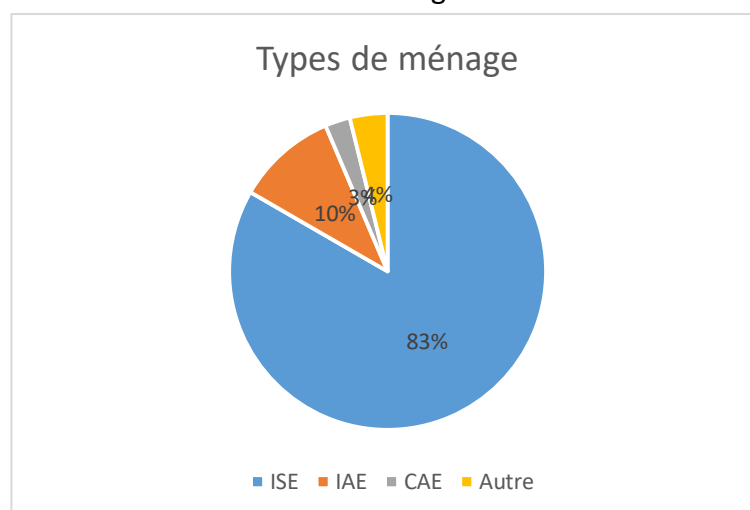
5. Provenance du service

Les usagers rencontrés proviennent de plusieurs services. La majorité ont été rencontrés en maisons d'accueil. Nous avons ensuite les CPAS ainsi que les accueils de jour. Nous rencontrons également des personnes venant de l'abri de nuit/hébergement d'urgence. 3 bénéficiaires provenaient de services de logement, type APL. La police a pu également faire appel à nos services pour un usager. D'autres services hors catégories ont pu également bénéficier de nos services : Drugs'Care (suivi individuel) et le service HousingFirst.



6. Type de ménage

83% de nos bénéficiaires rencontrés sont des personnes isolées sans enfants. Seulement 10% sont des personnes isolées avec enfants. Nous avons rencontré que 3% qui étaient en couple avec enfants. Dans la catégorie « autre », ce sont des personnes vivant chez leurs parents ou d'autres membres de la famille dont une avait un enfant à charge.



7. Types de

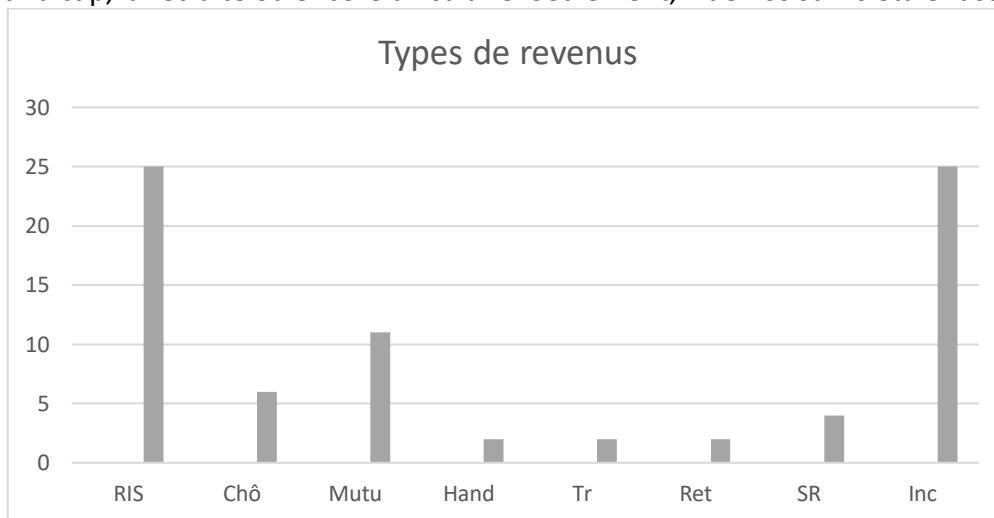
Dans nos relevés de de revenus est une

inconnue. Cela s'explique que cette donnée n'était pas relevée pendant nos premières rencontres, et d'autre part certains suivis de l'infirmière ont été réalisés avec un psychiatre dans une maison

revenus

données, le type donnée souvent

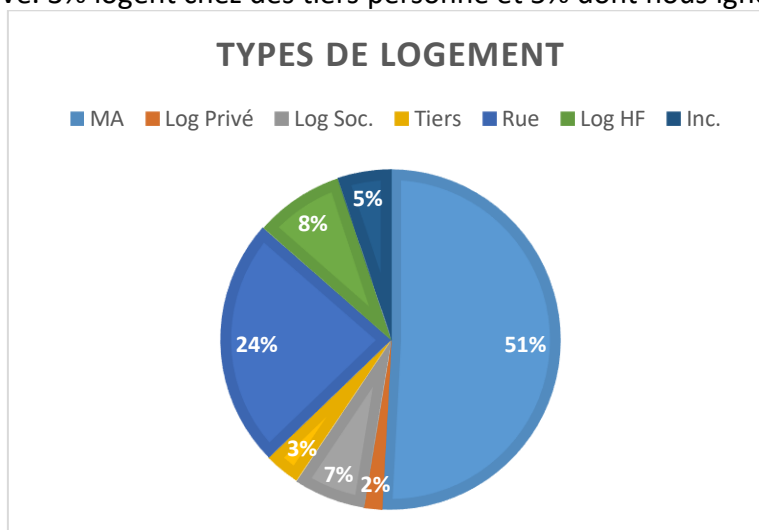
d'accueil et cette donnée n'était pas prise en compte. Autrement, la majorité des suivis bénéficient du revenu d'intégration sociale. Pour les autres, cela se répartit entre le chômage, la mutualité, un revenu d'handicap, la retraite ou encore un salaire. Seulement, 4 de nos suivis étaient sans revenus.



DESCRIPTION DU LOGEMENT

1. Types de logement

51% dans nos suivis sont en maisons d'accueil. 24% vivent en rue. Nous avons quelques suivis HF qui ont un logement (8%). Pour les logements sociaux et privés : que 7% sont en logement social et 2% en logement privé. 3% logent chez des tiers personne et 5% dont nous ignorons où ils vivent.



2. Difficultés de logement

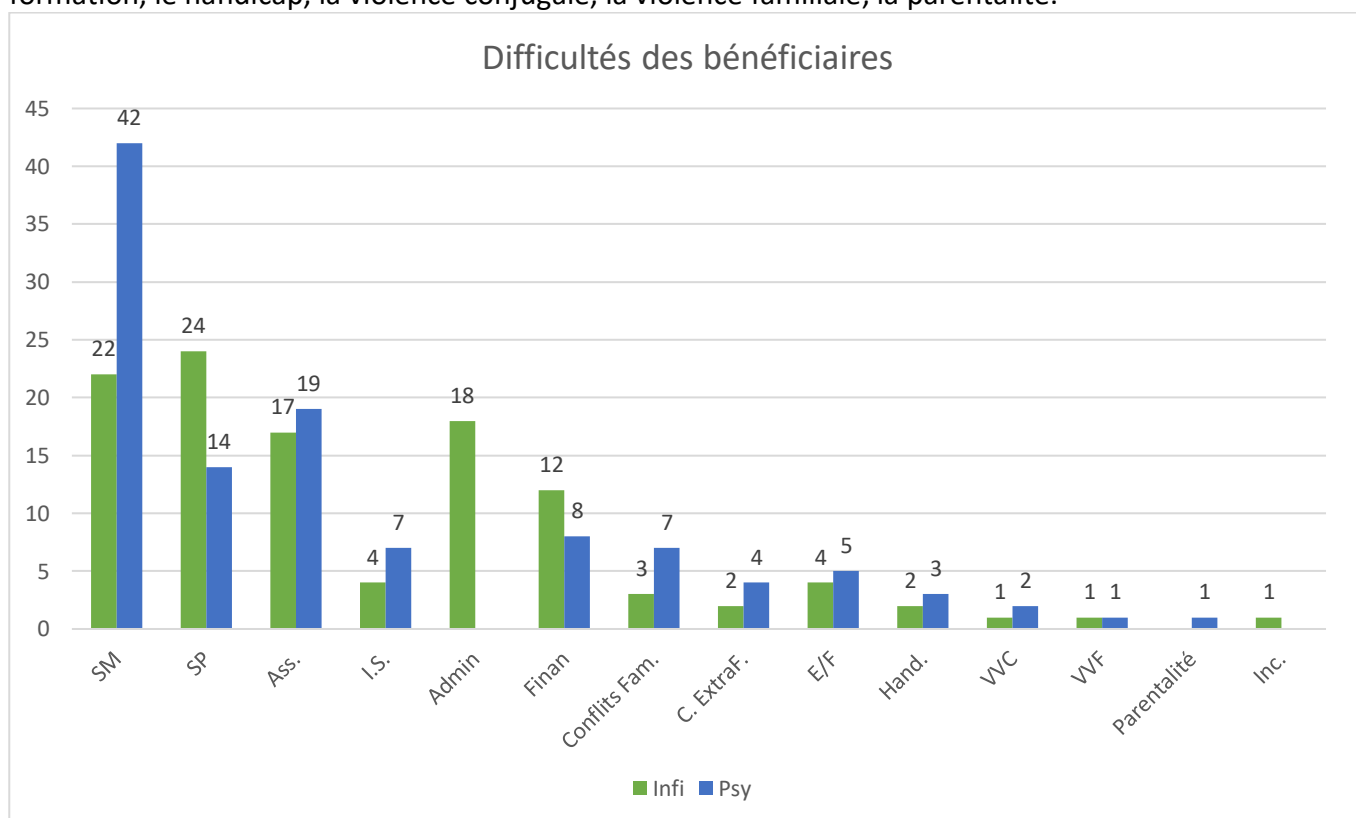
Difficultés

Sans logement	73
SDL	5
Autres (Séparation/Inc.Physique/Syndrome de Diogène)	3
Inconnues	6

DESCRIPTION DES SOIVIS SP/SM

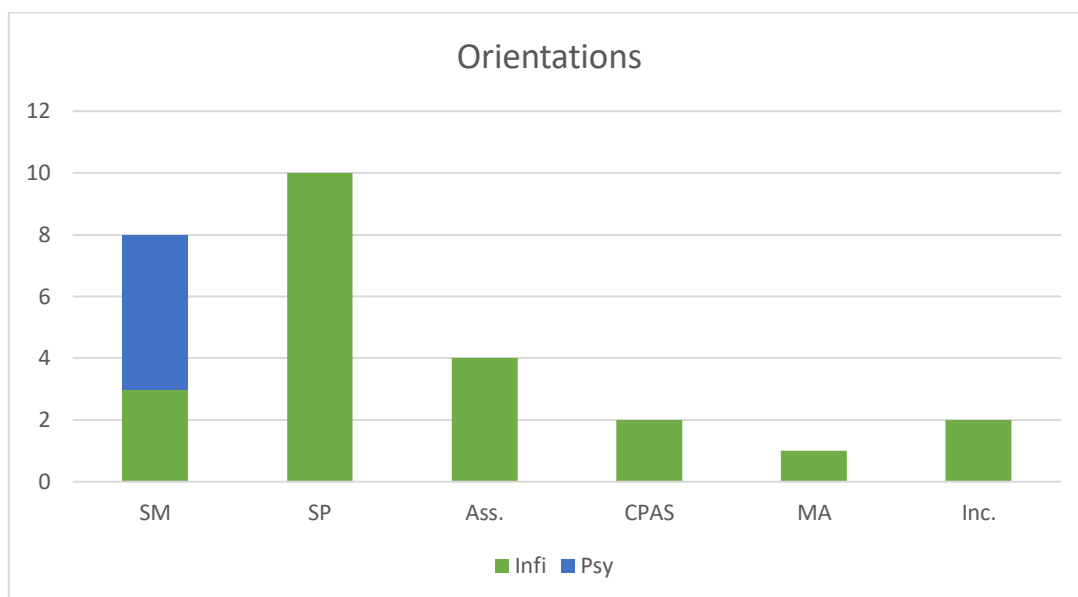
1. Difficultés rencontrées chez les bénéficiaires

Pour nos deux services, les difficultés majeures rencontrées par les bénéficiaires sont la santé mentale, la santé physique, l'assuétude, l'administration et le financier. Les autres difficultés mais dans une moindre mesure sont les conflits familiaux, les conflits extrafamiliaux, l'emploi ou de formation, le handicap, la violence conjugale, la violence familiale, la parentalité.



2. Orientations proposées par le relais santé

Le relais « psy » a pu orienter vers des services pour la santé mentale. Pour le relais « infi », les orientations sont diverses : vers des services de santé mentale, de santé physique, d'assuétude, le CPAS, une MA. Deux orientations sont inconnues car les orientations ont été organisées par d'autres services (MA).



3. Types d'interventions

Dans le cadre du travail avec les usagers, nos interventions peuvent être variées.

A la première rencontre de l'utilisateur, nous faisons un premier bilan. A partir de ce bilan, nous avons souvent des actions liées pour l'utilisateur sans le faire pour autant avec l'utilisateur : prendre rendez-vous, mises à jour des données et d'échanger des informations sur l'utilisateur avec des autres intervenants ou professionnels de la santé (avec ou sans la présence de l'utilisateur).

Par la suite dans nos suivis, nous avons très souvent des contacts informels avec les usagers (prendre des nouvelles, ...) ou nous rencontrons plusieurs fois l'utilisateur afin de peaufiner l'anamnèse, continuer le suivi santé ou le suivi psychologique. Quelques rendez-vous ont été annulés mais cela reste un fait isolé.

Nous avons aussi organisé un groupe de paroles pour des résidents dans une maison d'accueil à la suite d'un décès.

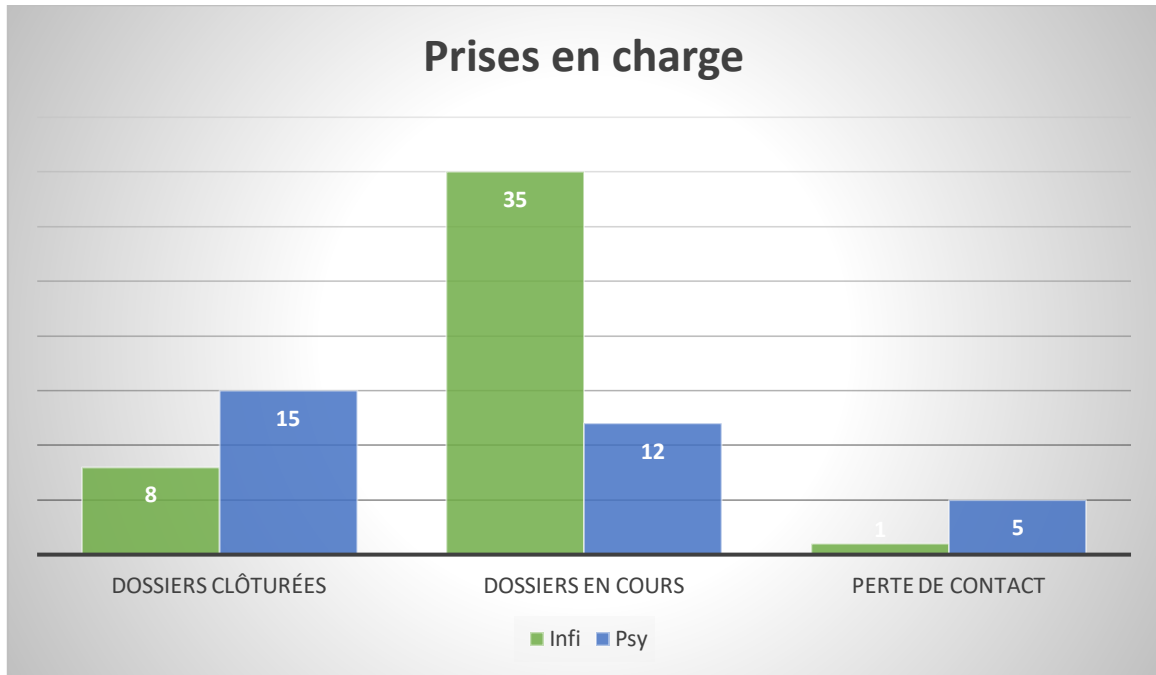
En dehors de nos suivis, notre travail consiste aussi à du travail administratif, des réunions au sein de notre service et des réunions interservices du RSLux. Nous avons pu également participer à des travaux de groupe et des formations.

Les premières semaines d'activité, nous avons réalisé beaucoup de présentation de notre service auprès des différents partenaires du RSLux.

4. Prises en charge

Pour le relais santé mentale, les 15 dossiers sont clôturés. 12 bénéficiaires ont été réorientés, 1 qui a stoppé le suivi, 1 décès, et 1 orienté vers un service de santé physique.

Pour le relais santé physique, les 8 dossiers sont clôturés car les bénéficiaires n'avaient plus besoin de nos services. Les dossiers toujours en cours restent ouverts car beaucoup de rendez-vous médicaux sont planifiés pour l'année 2024.



5. Demandes non rencontrées

Le relais santé mentale a rencontré 7 demandes non rencontrées. Les raisons sont multiples : annulation de RDV, pas venu, redirigé vers un autre service, ou quitté la région.

Le relais santé physique n'a pas eu de demande non rencontrée.